



Assemblée générale

Soixante-huitième session

32^e séance plénière
Mercredi 09 octobre 2013, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 138 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/504)

Le Président (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre du rapport de la Cinquième commission dont elle est saisie aujourd'hui?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois,

soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401, les explications de vote sont limitées à 10 minutes.

Avant de nous prononcer sur la recommandation figurant dans le rapport de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'en Cinquième Commission pour prendre nos décisions.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. La Commission a adopté le projet de résolution, intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : demandes présentées au titre de l'Article 19 de la Charte », sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/5).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 138 de l'ordre du jour.

Points 14 et 118 de l'ordre du jour (suite)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-50523(F)



Document adapté

Merci de recycler



Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de résolution (A/68/L.4)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'au titre des points 14 et 118 de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté la résolution 68/1 à sa 2^e séance plénière, le 20 septembre. Il est rappelé aux membres que le débat portant sur les points 14 et 118 de l'ordre du jour se tiendra conjointement avec le point 125, intitulé « Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions », le 20 novembre.

Je voudrais à présent faire une déclaration.

J'ai le plaisir de présenter pour adoption le document final qui a été approuvé par les chefs d'État et de gouvernement et les chefs de délégation à la manifestation spéciale de la semaine dernière consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. D'emblée, je tiens à souligner que ce document final est, d'abord et avant tout, un appel à l'action en vue d'accélérer les efforts pour remédier aux lacunes et aux disparités du processus des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et relever les immenses défis qui subsistent sur la voie de leur réalisation.

Beaucoup ici se souviendront sans doute qu'au cours de la manifestation spéciale, j'ai invité le Secrétaire général à dresser une liste des promesses d'engagement faites par les États Membres, les organisations internationales, les partenaires du secteur privé et la société civile en vue d'accélérer la réalisation des OMD. Les chiffres définitifs seront bientôt disponibles, mais déjà plusieurs milliards de dollars ont été mobilisés, et les promesses d'action et d'engagement arrivent de dizaines de pays. À 825 jours de l'échéance, nous devons rester vigilants dans notre quête collective pour atteindre les OMD.

Le document présenté à l'Assemblée pour adoption pose également les premiers jalons dans l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 à la fois ambitieux et tenant compte de tous. Notre adhésion collective à ce texte doit servir de catalyseur à un ultime effort pour apporter un changement réel et véritable grâce à la réalisation de

nouveaux progrès eu égard aux OMD et à la définition des grandes lignes d'un programme de développement susceptible d'influencer la trajectoire du développement durable pour les décennies à venir.

Un tel accord nécessitait que toutes les parties fassent montre d'un sens collectif du partenariat. Je rends un hommage appuyé aux efforts déployés par tous les participants sous la direction éclairée des Représentants permanents de l'Irlande et de l'Afrique du Sud, que je tiens à féliciter aujourd'hui de leurs efforts inlassables. Je veux aussi souligner le leadership inestimable du Secrétaire général et les efforts de son équipe dévouée pour rallier tout le système autour d'un cadre de développement intégré.

Je reconnais volontiers que ce document final, bien qu'important, ne représente qu'une première étape dans la série d'efforts qui exigeront de nous d'œuvrer collectivement d'ici à 2015 pour atteindre le double objectif de la réalisation de tous les OMD et du lancement de l'accord qui leur succèdera, à savoir le programme de développement pour l'après-2015.

Aujourd'hui plus que jamais, la profondeur, l'étendue et la portée de ce double défi requièrent nos efforts concertés et notre action collective. Cela signifie que de nouveaux niveaux d'appui, de collaboration et de partenariat seront nécessaires de la part de toutes les parties prenantes. Plus tôt cette semaine, on nous a expliqué à quel point un financement fiable sera déterminant pour faire avancer ce double processus. Les pays doivent faire tous les efforts possibles pour mobiliser les ressources nationales, mais dans le même temps il est vital et impératif que les pays donateurs honorent leurs promesses en termes d'aide publique au développement, notamment en fournissant des ressources financières fiables et en temps voulu.

Pendant la présente session de l'Assemblée générale, plusieurs dispositifs en cours vont commencer à converger en préalable à l'examen et, en fin de compte, aux négociations qui s'ouvriront au début de la soixante-neuvième session. Le document final s'adresse à ces dispositifs, insistant sur la nécessité pour le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, ainsi que le dispositif chargé de définir des options pour la mise en place d'un mécanisme de facilitation qui favorise la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies, de parvenir à des formules et à des résultats utiles, équilibrés et tournés vers l'avenir. Mon

équipe et moi-même nous tenons prêts à concourir à cette quête collective et à accompagner l'Assemblée au fur et à mesure qu'elle avancera dans tous ces domaines.

Le document met également en évidence le fait que les trois manifestations de haut niveau et les trois débats thématiques que je convoquerai au cours de la deuxième partie de la soixante-huitième session contribueront aux préparatifs du programme de développement pour l'après-2015. Mon équipe et moi-même nous emploierons à ce qu'ils se complètent et se renforcent mutuellement pour permettre de nouveaux progrès dans chacun des domaines prioritaires que j'ai définis et qui sont tous repris dans le document final.

Bien qu'il y ait encore beaucoup à faire, nous pouvons désormais dire que nous avons entamé le processus intergouvernemental devant mener à l'adoption d'un programme de développement pour l'après-2015, ce qui va nécessiter un travail appliqué et dévoué de la part de chaque membre. C'est de fait un moment exaltant pour l'Organisation. Je me réjouis à la perspective de l'adoption du projet de résolution, et j'ai hâte de préparer de concert avec l'ensemble de l'Assemblée le terrain pour le programme de développement pour l'après-2015.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/68/L.4, intitulé « Document final de l'événement spécial pour assurer le suivi des efforts déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Concernant le projet de résolution A/68/L.4, intitulé « Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement », je souhaite, au nom du Secrétaire général, qu'il soit pris acte de l'état suivant des incidences financières de ce projet, présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Au paragraphe 26 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Président de l'Assemblée générale d'organiser le moment venu des consultations intergouvernementales sur les modalités d'organisation d'un sommet pour l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Aux termes du paragraphe 26, les aspects organisationnels et les dates du sommet sont encore à déterminer. Par

conséquent, faute de connaître le détail des réunions et de la documentation du sommet, il n'est pas possible à l'heure actuelle de déterminer les besoins en matière de services de conférence. Ainsi, dès que des décisions précises auront été prises concernant les dates, le format, la portée et les modalités, la question sera portée à l'attention de l'Assemblée en application de l'article 153 de son règlement intérieur.

La date du sommet devra être fixée en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. En cas d'adoption du projet de résolution A/68/L.4 par l'Assemblée, le Secrétaire général présentera le détail des incidences financières y relatives, conformément aux procédures établies, une fois les modalités du sommet fixées.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.4, intitulé « Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution A/68/L.4 est adopté (résolution 68/6).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Fidji, qui s'exprimera au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

M. Thomson (Fidji) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Groupe accueille favorablement l'adoption de la résolution 68/6.

Premièrement, je voudrais, au nom du Groupe, vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir présenté le document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, document qui a été adopté ce jour par l'Assemblée générale. Je tiens également à transmettre les remerciements du Groupe aux cofacilitateurs du processus consultatif qui a abouti au document final précité – les Représentants permanents de l'Afrique du Sud et de l'Irlande, dont les efforts inlassables et la détermination nous ont permis d'arriver sans encombre à l'événement important qui nous réunit aujourd'hui. Nous tenons à souligner l'importance que revêt pour nous, Groupe des 77 (G-77) et la Chine, et pour l'Assemblée générale, ce document final qui traduit notre volonté collective dans notre

marche résolue vers la réalisation de nos aspirations en matière de développement pour ce millénaire.

Si les objectifs du Millénaire pour le développement privilégiaient les pays en développement, les éléments énoncés dans le document final visent à aboutir à la formulation d'un programme de développement pour l'après-2015 qui soit applicable à tous. La feuille de route que contient le document garantit que l'ensemble de la communauté internationale sera impliquée et active tout au long d'un processus intergouvernemental transparent pour

« élaborer pour l'après-2015 un programme de développement ambitieux fondé sur les bases jetées par les objectifs du Millénaire, à terminer ce qui doit l'être, et à relever les nouveaux défis. »
(résolution 68/6, par. 16)

Au cours de la manifestation spéciale, nos dirigeants ont exprimé l'opinion que nous devrions saisir cette occasion historique de réaffirmer notre engagement politique collectif et de redoubler d'efforts pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, avec le sentiment d'urgence et la détermination qui s'imposent.

Tandis que nous nous focalisons sur le cadre qui nous mènera au-delà de 2015, il est important de réaffirmer notre détermination à faire en sorte que notre travail reste guidé par les principes et les valeurs consacrés par la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), par le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe), et par les documents issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies sur les domaines économique, social et connexes.

Nous tenons également à réitérer que le principe de responsabilités communes mais différenciées est d'une importance capitale pour guider la rédaction du futur programme de développement. En tant que pays en développement, nous réaffirmons notre conviction que le nouveau programme de développement doit tenir compte de la diversité des situations individuelles nationales et des priorités de chaque pays en matière de développement.

Conformément à la demande faite au paragraphe 26 du document final – tendant à ce que le Président de l'Assemblée générale organise le moment venu des consultations intergouvernementales sur les modalités d'organisation du sommet pour le

développement qui se tiendra en 2015 – je tiens à déclarer que le G-77 et la Chine est tout disposé à collaborer avec vous, Monsieur le Président, et avec nos partenaires pour faire de ce sommet une réalité.

M. Donoghue (Irlande) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des deux cofacilitateurs de la manifestation spéciale. Ce fut un immense honneur et un privilège pour moi et pour mon prédécesseur, M^{me} Anne Anderson, que d'être nommés cofacilitateurs de la manifestation spéciale aux côtés de mon homologue, l'Ambassadeur Mamabolo, de l'Afrique du Sud. Je suis donc particulièrement heureux d'être présent pour l'adoption officielle du document final de la manifestation spéciale consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement en tant que résolution 68/6, après son approbation par nos chefs d'État, de gouvernement et de délégation le 25 septembre.

Nous tenons à profiter de cette occasion pour remercier chaleureusement nos collègues pour l'ardeur au travail dont ils ont fait montre au fil de nombreux mois afin de parvenir à un accord sur ce document final important et consensuel. C'est un document dont nous pouvons être très satisfaits. Il traduit très clairement à quel point il est urgent d'accélérer nos progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire dans tous les pays en développement, et notamment dans les pays qui sont restés le plus à la traîne. Il appelle à accorder une attention immédiate aux Objectifs qui sont le plus loin d'être atteints, ainsi qu'aux groupes les plus vulnérables et les plus défavorisés. Il souligne la place centrale d'un partenariat mondial renforcé pour le développement. Il trace les contours du programme de développement pour l'après-2015 et établit une feuille de route vers 2015, qui aidera à guider nos travaux au cours des deux prochaines années, pour aboutir à un sommet qui se tiendra en septembre 2015 et au cours duquel sera adopté le programme de développement pour l'après-2015.

Nous aurons beaucoup à faire pendant ces deux années. Nous convenons tous qu'il nous faut tenir la promesse des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, nous allons œuvrer à un programme ambitieux pour l'après-2015. Nous sommes fermement convaincus que la manifestation spéciale consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement et son document final nous aideront dans cet effort important.

Pour terminer, au nom de l'Ambassadeur Mamabolo et en mon nom propre, je voudrais vous

remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre prédécesseur, M. Jeremić, de votre leadership. Je tiens également à remercier le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, les services de conférence et les autres entités du système des Nations Unies de leur concours. Enfin, une fois encore, je remercie mes homologues de leurs conseils, de leur concours et de leur ardeur au travail qui ont permis de convenir du document final que nous venons tout juste d'adopter.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting (Union européenne) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Union européenne et de ses États membres, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de la manière dont vous avez présidé la manifestation spéciale. Je voudrais également vous féliciter d'avoir décidé de placer les sujets qui figuraient à l'ordre du jour de la manifestation spéciale, ainsi que toute la question du programme de développement pour l'après-2015, au cœur de votre mandat.

Je me dois en outre de remercier les deux cofacilitateurs, les Représentants permanents de l'Afrique du Sud et de l'Irlande, de leurs efforts infatigables. Leur travail est hautement apprécié.

Nous nous félicitons de l'adoption du document final (résolution 68/6), qui représente un pas en avant décisif et un compromis satisfaisant de toutes les positions exprimées au fil des mois de consultations. Nous nous félicitons qu'il traduise avec concision les messages clés relatifs aussi bien à la dernière impulsion à donner la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement avant 2015, qu'à la voie à suivre pour l'après-2015. Le document est particulièrement utile en tant qu'il souligne que nous sommes face à des défis et à un programme communs. Il ouvre la voie à un monde plus viable, plus équitable et plus prospère pour tous, un monde libéré de la pauvreté.

Nous saluons la détermination à se concentrer sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui sont le plus loin d'être atteints, et à faire en sorte que, parmi les pays en développement, ceux qui sont restés le plus à la traîne bénéficient d'une attention et d'un appui immédiats. Nous nous félicitons que le document final réaffirme que le cadre de Monterrey/Doha sur le financement du développement continuera à guider notre action. La prise en main nationale, chaque pays assumant

la responsabilité principale de son développement, et la mobilisation de toutes les ressources, publiques et privées, nationales et internationales, ainsi que leur utilisation efficace et innovante seront cruciales pour mettre en œuvre le cadre futur.

S'agissant de la voie à suivre pour parvenir au cadre de l'après-2015, nous sommes heureux que les éléments principaux en aient été convenus et soient inclus dans le texte final, notamment s'agissant de la nécessité de mettre en œuvre une stratégie cohérente qui prenne en compte de façon équilibrée les trois piliers du développement durable, en tendant vers un cadre unique et une seule série d'objectifs, et qu'il soit fait référence à la paix et à la sécurité, à l'égalité des sexes, aux droits de l'homme, à la primauté du droit et à la gouvernance démocratique.

Nous continuerons d'être guidés par les valeurs et les principes consacrés par les textes adoptés antérieurement et nous réaffirmons l'ensemble des principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et notamment le septième, selon lequel les États ont des responsabilités communes mais différenciées.

Nous souhaitons réaffirmer nos vues à cet égard. Nous soulignons que le septième principe énoncé dans la Déclaration de Rio est explicitement lié à la détérioration de l'environnement mondial et aux pressions que cela entraîne. Convenir que ce principe reste pertinent ne signifie pas qu'il s'applique à l'intégralité des questions qui doivent être abordées par le programme de développement pour l'après-2015. Le monde a considérablement changé au cours des dernières décennies, notamment pour ce qui concerne la nature et l'ampleur des défis mondiaux, leurs causes et leurs effets, et nos capacités respectives à les relever. Le programme de développement pour l'après-2015 doit tenir compte de cette évolution. L'Union européenne et ses États membres sont résolus à s'attaquer à ces réalités et responsabilités en mutation, et prennent acte de la situation et des préoccupations particulières des pays les plus vulnérables. Tous les États Membres doivent jouer leur rôle pour appuyer les pays qui sont le plus à la traîne.

Nous participerons de façon constructive à tous les processus à venir dont les résultats contribueront aux préparatifs du sommet prévu en septembre 2015. Il nous reste encore beaucoup de chemin à faire. Les enjeux n'ont jamais été aussi élevés, et les défis aussi formidables. Le statu quo est exclu.

M^{me} Robl (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous sommes très heureux de l'adoption du document final (résolution 68/6) de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le document final illustre la force de notre détermination collective à lutter contre la pauvreté, à accélérer la réalisation des OMD et à nous unir autour d'une vision commune de l'avenir. Nous voudrions dire combien nous apprécions le brio avec lequel les représentants permanents de l'Afrique du Sud et de l'Irlande ont facilité le processus, et saluer aussi le rôle que vous avez joué, Monsieur le Président.

Notre consensus est la preuve que les États Membres sont résolus à trouver un terrain d'entente sur des sujets difficiles et pourtant cruciaux pour le programme de développement pour l'après-2015. Ceci constituera une base solide pour nos travaux à l'avenir. Au moment d'engager le débat de suivi, nous devons veiller à rester dans les limites des ressources budgétaires générales pour 2014 et 2015.

M. Ueda (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation aussi salue l'adoption de la résolution 68/6 aujourd'hui. La manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui a eu lieu il y a deux semaines aura été un grand succès. À cet égard, je voudrais vous exprimer ma sincère appréciation, Monsieur le Président, ainsi qu'aux facilitateurs – les Ambassadeurs de l'Irlande et de l'Afrique du Sud, à leurs équipes et au Secrétariat pour leur travail acharné et pour les immenses efforts qu'ils ont déployés et qui a abouti à l'adoption de la résolution à l'Assemblée générale aujourd'hui.

La manifestation spéciale et son document final sont l'occasion idoine pour nous de réaffirmer notre volonté politique d'atteindre les OMD d'ici à la fin de 2015. Elle nous a aussi permis de formuler un plan de travail clair pour intégrer les différents processus de médiation dans le programme de développement pour l'après-2015, en vue d'œuvrer en faveur d'un cadre unique et d'une seule série d'objectifs.

Nous pensons qu'un tel processus est très important pour élaborer un ambitieux programme de développement pour l'après-2015. Nous attendons donc avec intérêt des consultations intergouvernementales fructueuses, notamment celles que vous organiserez, Monsieur le Président, sur un accord sur les modalités d'organisation du sommet, et nous y participerons de

façon constructive. À cet égard, ma délégation espère que les modalités du sommet qui vont être négociées et décidées seront les plus efficaces et les moins coûteuses.

M. Khalil (Égypte) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, vous féliciter, Monsieur le Président, et dire notre appréciation pour l'excellent travail accompli par les deux cofacilitateurs, les représentants de l'Irlande et de l'Afrique du Sud.

Je tiens à m'associer à la déclaration et aux observations faites par le Représentant permanent des Fidji au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Ma délégation se félicite de l'adoption du document final et se joint au consensus à cet égard. Je voudrais à ce sujet souligner les points suivants.

L'élimination de la pauvreté est le plus grand défi que le monde doit relever aujourd'hui. L'élimination de la pauvreté est une condition indispensable pour parvenir au développement durable. Cela a été affirmé à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable après de longues négociations pour être finalement adopté au niveau des chefs d'État et de gouvernement à la Conférence. Nous pensons que cet équilibre doit être maintenu et non pas bouleversé.

Le monde a connu de profonds changements au cours des deux dernières décennies. Des progrès notables ont été enregistrés dans de nombreux domaines importants du développement grâce à des actions menées aux niveaux national et international. Pourtant, les pays en développement rencontrent encore de graves problèmes s'agissant de hisser leur développement à un meilleur niveau et de changer le climat économique international qui leur est défavorable. Le nombre de personnes vivant dans la misère s'est accru dans de nombreux pays en développement. Face à ces défis, le principe des responsabilités communes mais différenciées et le droit au développement restent cruciaux en tant que base de l'action actuelle et future en faveur du développement mondial, en particulier pour favoriser la mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement.

Il est entendu que pour ma délégation le principe des responsabilités communes mais différenciées continuera de guider notre action concernant l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 14 et 118 de l'ordre du jour.

Point 111 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/68/1)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que le Secrétaire général a présenté son rapport annuel, publié sous la cote A/68/1, à l'Assemblée générale à sa 5^e séance plénière, le 24 septembre.

M. Ismail (Brunei Darussalam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des 10 membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ASEAN) : Brunei Darussalam, Cambodge, République démocratique populaire lao, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam.

Tout d'abord, je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/68/1. Le rapport donne un aperçu global et détaillé des défis et opportunités qui se présentent pour l'Organisation. En effet, il importe que l'Organisation des Nations Unies suive le rythme, qu'elle s'adapte aux changements et qu'elle anticipe les nouveaux défis qui apparaissent et les relève en conséquence.

L'ASEAN s'enorgueillit de sa coopération avec l'ONU. L'adoption de la Déclaration conjointe sur un Partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies en 2011 a affirmé l'engagement mutuel d'aller de l'avant, de rehausser le niveau de coopération et de renforcer le cadre de coopération entre l'ASEAN et l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, nous saluons l'adoption de la résolution 67/110, intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ». Elle recense les points de coopération qui nous aideront à faire face aux problèmes mondiaux de préoccupation commune, notamment la paix et la sécurité, la croissance et le développement durables, les droits de l'homme et l'état de droit.

L'ASEAN attend avec intérêt le prochain sommet ASEAN-Organisation des Nations Unies qui doit se tenir le 10 octobre 2013 au Brunei Darussalam pour passer en revue les relations entre l'ASEAN et l'ONU, discuter de la voie à suivre et échanger les vues sur les questions régionales et internationales. Nous

considérons que ce sommet est un outil efficace pour renforcer le partenariat entre nos deux organisations.

Le thème de l'ASEAN cette année, « Nos peuples, notre avenir commun », vise à souligner l'important rôle que les peuples de l'ASEAN jouent dans le cadre de l'action menée pour aider à assurer l'avenir de la région. L'ASEAN est convaincue que chaque État membre peut prospérer en tirant parti du succès de ses voisins et que, parallèlement, les réalisations individuelles et collectives contribueront aussi au processus de développement mondial. À cet égard, lors du dernier Sommet du Groupe des Vingt, à Saint-Petersbourg, le Brunei Darussalam, en sa qualité de Président de l'ASEAN, a réaffirmé l'importance d'une croissance inclusive et durable. Cette question demeure un objectif fondamental de l'ASEAN.

L'ASEAN demeure également déterminée à mettre en place la Communauté économique ASEAN en 2015. À cet égard, nous continuerons de mettre en œuvre des initiatives et des mesures de coopération qui favorisent la libre circulation des marchandises, des investissements et des personnes au sein de la région; permettent de réduire les écarts en matière de développement et renforcent la compétitivité de l'ASEAN.

Pour parvenir à cette croissance durable et qui profite à tous, atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et faire avancer le programme de développement pour l'après-2015, l'ASEAN a également adopté la Déclaration de Bandar Seri Begawan sur le volontariat et l'entrepreneuriat des jeunes. Cette déclaration appelle les jeunes cadres à offrir des services à la collectivité à titre volontaire dans des domaines tels que le développement rural et l'élimination de la pauvreté, les secours en cas de catastrophe, la santé, l'éducation et l'environnement, ce qui leur permet d'aider des groupes vulnérables et d'acquérir des compétences entrepreneuriales. À cet égard, l'ASEAN prend note des efforts déployés par le Secrétaire général, qui a lancé l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout et nommé son premier Envoyé pour la jeunesse.

S'agissant des questions de sécurité, l'ASEAN restera un contributeur net à la paix et à la sécurité internationales sur la base de l'état de droit et du règlement pacifique des différends. L'ASEAN appuie le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, qu'elle considère comme un instrument essentiel de gestion de relations stables entre les parties au sein et en

dehors de la région. L'ASEAN se félicite de l'adhésion de la Norvège à ce Traité en juillet 2013.

L'ASEAN appuie les efforts internationaux de désarmement, notamment aux fins de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'ASEAN poursuivra son dialogue avec les États dotés de l'arme nucléaire, conformément aux objectifs et principes du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et de la Charte de l'ASEAN, de façon, en particulier, qu'ils signent le Protocole à ce Traité sans émettre de réserves, et dans les plus brefs délais. Nous œuvrons également au renforcement de la coopération dans l'esprit du Plan d'action de l'ASEAN pour le renforcement de la mise en œuvre du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (2013-2017).

En outre, nous avons organisé plusieurs séminaires et ateliers en coopération avec l'ONU, qui ont notamment porté sur la prévention des conflits, la diplomatie préventive et la lutte contre le terrorisme.

En ce qui concerne la gestion des catastrophes et l'aide humanitaire, l'ASEAN a établi une coopération historique entre les forces de défense des pays participant à la réunion des ministres de la défense de l'ASEAN-Plus. Cette coopération vise à renforcer la confiance, les capacités et la coordination régionales au moyen d'un exercice d'aide humanitaire, de secours en cas de catastrophe et de médecine militaire auquel nous avons procédé au Brunéi Darussalam du 16 au 20 juin 2013, avec la participation de ces pays. Cet exercice à grande échelle, auquel ont pris part plus de 3 000 personnes, a permis de renforcer la coopération d'un point de vue pratique dans le domaine de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe et de renforcer la confiance entre les armées des pays participant à la réunion des ministres de la défense de l'ASEAN-Plus.

Par ailleurs, l'ASEAN a procédé pour l'année 2013 à l'exercice organisé par son Forum régional en matière de secours en cas de catastrophe, sous l'égide conjointe de la Thaïlande et de la République de Corée, du 7 au 11 mai. Il s'agit de l'un des exercices civilo-militaires les plus importants de ce type dans la région. En outre, nous avons accueilli l'exercice Mentawai Megathrust pour 2013-2014 du 20 au 26 avril en Indonésie, auquel ont pris part les pays participants au Sommet de l'Asie orientale. L'exercice régional de simulation d'une intervention rapide en cas de catastrophe qu'organise l'ASEAN se tiendra au Viet Nam ce mois-ci.

En matière de maintien de la paix, la deuxième réunion du Groupe de travail d'experts des opérations de maintien de la paix des pays participant à la réunion des ministres de la défense de l'ASEAN-Plus s'est tenue à Manille en juin 2012, sous la coprésidence des Philippines et de la Nouvelle-Zélande. Cette réunion a permis d'établir une première base de données de profils des capacités des États participants dans le domaine du maintien de la paix. Cette base de données permet désormais d'identifier les domaines de complémentarité et de coopération, et de renforcer encore, de cette façon, les capacités des États participants, notamment en vue de la constitution plus efficace des forces en cas de déploiement dans les missions de maintien de la paix. Même si la diversité des capacités actuelles dans le domaine des opérations de maintien de la paix est un véritable enjeu, le maintien de la paix recèle un riche potentiel en matière de renforcement de la coopération entre les États, au sein et en dehors de l'ASEAN.

S'agissant des droits de l'homme, l'ASEAN a adopté, le 18 novembre 2012, à Phnom Penh, la Déclaration des droits de l'homme de l'ASEAN et reconnu que cette Déclaration représentait une étape importante dans ses efforts pour promouvoir et protéger les droits de l'homme dans la région. Nous nous sommes également félicités des résultats de l'atelier international sur le renforcement de la coopération entre les Nations Unies et les mécanismes régionaux dans le domaine de la défense et de la protection des droits de l'homme, qui s'est tenu à Genève du 12 au 14 décembre 2012, ainsi que des résultats de l'atelier de formation intensive sur les droits des femmes organisé à l'intention des secrétariats régionaux et nationaux des organes de droits de l'homme de l'ASEAN, à Bali, en Indonésie, du 18 au 21 mars 2013.

Pour terminer, nous espérons vivement que les efforts collectifs de l'ASEAN contribueront à l'action menée par les Nations Unies pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, ainsi qu'une croissance durable et qui profite à tous. L'ASEAN reste pleinement résolue à travailler en étroite collaboration avec l'ONU à cette fin.

M. Misra (Inde) (*parle en anglais*) : C'est un privilège pour moi que de prendre la parole devant l'Assemblée générale aujourd'hui. Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.

Je remercie le Secrétaire général de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/68/1), qui couvre un large éventail de questions et fournit des informations sur les activités de l'ONU. Il souligne également l'interdépendance et le caractère mondial des défis auxquels nous sommes confrontés et met en lumière les objectifs de développement et de réforme qui n'ont pas encore été réalisés. Il importe d'aborder les problématiques sociopolitiques de la région de l'Asie de l'Ouest de manière pacifique et sans exclusive.

À moins de 850 jours de l'échéance fixée, nous nous devons d'accorder la plus haute priorité à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, mais les acquis et les progrès enregistrés sont inégaux et ne répondent pas à nos attentes. Le rapport du Secrétaire général souligne que près d'un milliard de personnes seront encore vouées à la misère noire en 2015. Par conséquent, l'élimination de la pauvreté doit demeurer l'objectif primordial et central du programme de développement pour l'après-2015, y compris dans le cadre des objectifs de développement durable. La viabilité que nous appelons de nos vœux restera vide de sens aussi longtemps que subsisteront les profonds déséquilibres existant au niveau de la consommation des ressources naturelles ainsi que les modes de vie forts consommateurs de carbone dans le monde développé. La réalité demeure que le milliard de personnes le plus riche de la planète consomme deux tiers des ressources de cette planète quand le dernier milliard n'en consomme qu'1 %.

S'agissant des changements climatiques, l'Inde demeure fermement déterminée à ce que les négociations aboutissent à un document final ambitieux, équilibré et global, conformément aux principes et dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Au moment d'engager le processus de définition des objectifs de développement durable, des questions décisives telles que la mobilisation des ressources – qu'il s'agisse de l'aide publique au développement, du transfert de technologies, d'échanges commerciaux ou d'investissements directs étrangers – doivent se voir accorder le rang de priorité approprié et être intégrées aux principes de responsabilités communes mais différenciées et d'équité. Concernant nos initiatives de partenariat pour le développement, nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts et à renforcer notre coopération multidimensionnelle et dynamique avec

l'Afrique, y compris dans le cadre du Sommet du Forum Inde-Afrique.

De même, nous continuerons d'honorer nos engagements en matière de renforcement de la coopération avec les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Le terrorisme continue de poser une grave menace à la sécurité et à la stabilité partout dans le monde, où elle fait payer à tous un lourd tribut en vies innocentes sacrifiées. De l'Afrique à l'Asie, nous avons vu cette menace se manifester à plusieurs reprises. La communauté internationale est depuis longtemps consciente de la menace omniprésente et générale posée par le terrorisme. Aucun pays, aucune ville ni aucune région n'est à l'abri de ce fléau mondial.

Pourtant, hélas, nous n'avons pas été à la hauteur car nous avons continué de remettre à plus tard l'élaboration finale de la convention globale sur la lutte contre le terrorisme international. Le moment est venu pour les États Membres de manifester la volonté politique nécessaire pour accepter cette convention en tant que cadre juridique solide pour combattre le terrorisme. Une action mondiale concertée est nécessaire. Elle doit reposer sur une tolérance zéro à l'égard du terrorisme et viser le démantèlement systématique de l'infrastructure du terrorisme.

L'Inde s'enorgueillit de participer aux activités de maintien de la paix des Nations Unies depuis la création de l'Organisation. Plus de 150 000 agents indiens en tenue ont participé à ces activités emblématiques de l'ONU. Tandis que les activités de maintien de la paix progressent, nous devons garder à l'esprit les difficultés liées à des opérations menées dans des environnements de plus en plus complexes. Leurs mandats doivent non seulement être réalistes mais être définis de manière à faire participer de manière constructive toutes les parties prenantes. Des mandats ambitieux appellent des ressources correspondantes. Nous devons également tenir compte de la sécurité du personnel de maintien de la paix au moment de définir ces mandats.

Il est également impératif de veiller à ce que ceux qui menacent et attaquent les forces de maintien de la paix des Nations Unies rendent compte de leurs actes. Lorsque des membres du personnel de maintien de la paix des Nations Unies perdent la vie dans des attaques menées par des milices et des acteurs non étatiques,

des enquêtes approfondies doivent être menées et les auteurs de ces actes doivent être promptement traduits en justice.

Nous prenons note avec satisfaction des initiatives prises en vue de moderniser et réformer le Secrétariat, y compris par de grands projets de transformation des modes de fonctionnement tels que le nouveau progiciel de gestion intégré Umoja, les Normes comptables internationales pour le secteur public, le dispositif de mobilité organisée du personnel du Secrétariat et le plan-cadre d'équipement. Bien que chacun de ces projets implique des investissements considérables, nous estimons qu'ils sont déterminants pour la modernisation de l'ONU.

Nous sommes néanmoins fermement convaincus que la pertinence de l'activité de l'ONU dépend en fin de compte d'une réforme plus approfondie de son architecture de gouvernance, bloquée à une autre époque et qui perpétue les droits des nantis du milieu des années 40. Seule une telle réforme de la gouvernance permettra à l'ONU de véritablement dynamiser l'action menée pour faire face à des préoccupations mondiales urgentes, qu'il s'agisse de questions liées à la paix et à la sécurité, aux changements climatiques, au développement ou aux droits de l'homme.

Je voudrais donc, pour terminer, aborder une question qui, de manière inexplicable, n'est absolument pas mentionnée dans le rapport du Secrétaire général : la question importante de la réforme du Conseil de sécurité. Les négociations intergouvernementales n'ont guère progressé, bien qu'une majorité écrasante d'États Membres ait clairement affirmé vouloir une augmentation du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil.

Nous devons faire fond sur cela et entamer immédiatement de véritables négociations basées sur un texte de négociation, comme cela se fait pour tous les processus de l'ONU. Nous devons prendre conscience de l'urgence de la situation et imprimer un élan à ce processus en insistant pour qu'un calendrier axé sur les résultats soit fixé afin de réformer rapidement le Conseil de sécurité.

L'année 2015, qui marquera le soixante-dixième anniversaire de l'ONU ainsi que le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration du Millénaire, par laquelle les chefs d'État et de gouvernement de nos pays nous ont demandé de réformer sans tarder le Conseil de sécurité, sera donc une occasion importante d'obtenir

des résultats concrets et d'élargir le Conseil de sécurité afin qu'il reflète les réalités actuelles.

M. Och (Mongolie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, au nom de ma délégation, à remercier vivement le Secrétaire général pour son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/68/1). Je pense que notre débat, basé sur un examen et une évaluation approfondis de l'activité de l'ONU, fera germer de nouvelles idées sur les moyens d'intensifier nos efforts pour nous attaquer aux nombreux problèmes auxquels le monde est confronté aujourd'hui, et en particulier sur des moyens d'accélérer le rythme des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et d'avancer dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, la Mongolie accueille avec satisfaction le Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement que l'Assemblée vient d'adopter (résolution 68/6).

Comme il est indiqué dans le rapport, des milliards de personnes doivent aux objectifs du Millénaire de mieux vivre. Les OMD ont permis de dégager des priorités mondiales et nationales et de susciter l'action sur le terrain. Néanmoins, le rapport montre également qu'à moins que nous n'agissions résolument, près d'un milliard de personnes seront encore vouées à la misère noire en 2015. Des mères mourront scandaleusement en couches et des enfants contracteront des maladies évitables auxquelles ils succomberont. Cinquante-sept millions d'enfants ne sont pas scolarisés et 73 millions de jeunes sont sans emploi. Nous devons donc prendre des mesures plus concrètes.

Je félicite le Secrétaire général pour ses initiatives importantes, y compris le lancement de l'initiative « L'éducation avant tout », pour laquelle des promesses de contributions d'un montant total supérieur à 1,5 milliard de dollars ont été faites.

La Mongolie met tout en œuvre pour contribuer aux efforts internationaux visant à atteindre les OMD. La promotion de l'alphabétisation et de l'éducation font partie de nos priorités, aux niveaux national, régional et international. Les membres savent bien que la Mongolie est à l'origine d'une Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, célébrée avec succès de 2003 à 2012. Nous notons avec satisfaction que cette Décennie a été marquée par des progrès constants, des millions de jeunes et d'adultes ayant appris à lire et à écrire. Bien que les gouvernements en aient été les initiateurs, les

partenaires de développement ont également joué un rôle important. Des entités des Nations Unies ont fourni différentes formes d'appui normatif et opérationnel et contribué ainsi à ce que l'alphabétisation soit considérée comme un droit de l'homme et un moyen de réaliser des progrès durables en matière de lutte contre la pauvreté. Je tiens à les féliciter – en particulier l'UNESCO, le principal coordonnateur et l'institution chargée de la mise en œuvre de la Décennie – pour leur dévouement et leurs efforts soutenus.

Une autre initiative proposée par la Mongolie à l'ONU a abouti à la résolution 67/18 sur l'enseignement de la démocratie. Dans cette résolution, l'Assemblée générale reconnaît que l'éducation est essentielle pour le renforcement des institutions démocratiques et la réalisation des droits de l'homme et des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle invite les gouvernements, les institutions et organismes des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à intensifier leurs efforts en vue de promouvoir l'enseignement de la démocratie. Je voudrais saisir cette occasion pour appeler l'attention des États Membres sur la nécessité d'appliquer cette résolution, étant donné que nous allons examiner l'état de sa mise en œuvre à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Parallèlement à l'accélération de nos efforts pour que tous les OMD soient atteints dans le monde entier, nous avons entamé le processus d'élaboration du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Ma délégation apprécie vivement les mesures prises par le Secrétaire général à cet égard. Nous partageons entièrement le point de vue selon lequel le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau contribue grandement au processus de consultation en cours à différents niveaux.

Nous estimons que la question d'un développement économique « vert » et durable doit être dûment présente dans le programme de développement pour l'après-2015 afin de répondre à la nécessité largement partagée d'œuvrer pour un programme de développement mondial unifié et axé sur le développement durable.

À l'instar de nombreux autres pays, la Mongolie est extrêmement vulnérable aux changements climatiques. Le pays est confronté à de graves problèmes environnementaux tels que la désertification, la dégradation des pâturages, les catastrophes naturelles, les sécheresses, l'épuisement des ressources hydriques

et forestières et la pollution de l'air et des sols. Ces problèmes ont des effets négatifs sur les moyens de subsistance, la santé et le bien-être des éleveurs nomades et des Mongols.

La hausse de la consommation, la croissance économique et l'essor rapide du secteur minier accroissent évidemment les pressions sur la nature et l'environnement. Des politiques saines et des efforts conjoints sont indispensables pour résoudre ce problème. Nous déployons des efforts constants pour relever les défis environnementaux, au moyen de la mise en place et de l'élargissement des cadres juridiques nécessaires, de l'organisation de diverses réunions, de la tenue de tables rondes et de la mise en œuvre de programmes et de projets nationaux. En 2011, le Parlement mongol a adopté une loi pour réduire la pollution de l'air dans la capitale.

Suite à l'adoption par le Parlement d'un ensemble de lois sur la protection de l'environnement à sa session de printemps en 2012, 70 % du territoire du pays est aujourd'hui placé sous la protection spéciale de l'État. Plus de 25 programmes nationaux sur la nature et les questions environnementales sont actuellement mis en œuvre en Mongolie.

En 2010, le Gouvernement a lancé des programmes nationaux de protection de l'eau et de lutte contre la désertification. En 2011, le Parlement a adopté un programme contre les effets des changements climatiques. Néanmoins, des efforts supplémentaires seront nécessaires dans les années à venir. La Mongolie souscrit pleinement aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et s'emploiera à les appliquer. L'un des messages clefs transmis à la Conférence avait trait à la nécessité d'adopter une démarche intégrée dans la gestion des ressources en eau. Ce message demeure pertinent et doit être au cœur des stratégies tendant à une économie verte. Il a également été confirmé qu'un mécanisme de suivi régulier devait être mis en place pour la gestion des ressources en eau afin de contribuer aux progrès et d'échanger des informations.

Dans le droit fil de cette idée, nous pourrions examiner la possibilité d'élaborer une convention des Nations Unies sur la gestion des ressources en eau. C'est la proposition qu'a faite le Président de la Mongolie pendant les manifestations organisées cette année par notre pays à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement. J'espère qu'elle recevra l'attention voulue tandis que se poursuivront tout au long de l'année

les activités pour célébrer l'Année internationale de coopération dans le domaine de l'eau.

Le rapport du Secrétaire général témoigne du fait qu'aujourd'hui le rôle des Nations Unies en matière de maintien de la paix s'intensifie rapidement. La Mongolie poursuit une politique active à cet égard afin de contribuer à la promotion des nobles buts inscrits dans la Charte des Nations Unies. Au cours de la dernière décennie, plus de 5 000 soldats de la paix mongols ont servi dans différentes opérations de maintien de la paix, y compris celle déployée au Soudan du Sud. Dans le prolongement de la visite que le Président mongol a effectuée au Soudan du Sud dans le courant de cette année, nous nous employons à améliorer et à renforcer notre participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'une action concertée pour consolider la paix et la sécurité internationales et faire avancer davantage nos efforts de désarmement – le désarmement nucléaire en particulier. Je tiens à souligner à cet égard l'importance qu'a revêtu la tenue de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire le mois dernier, qui a insufflé un fort élan aux efforts mondiaux pour éliminer ces armes de destruction massive. Nous espérons que le prochain Sommet sur la sécurité nucléaire qui aura lieu l'année prochaine aux Pays-Bas permettra également de faciliter davantage les efforts mondiaux visant à garantir la sécurité et la sûreté nucléaires. Ma délégation est d'avis que les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent grandement à accélérer la réalisation de la paix et de la sécurité mondiales et régionales. Pour atteindre un plus grand nombre d'objectifs de désarmement nucléaire, nous sommes favorables à la création de nouvelles zones dans d'autres régions, y compris au Moyen-Orient.

En tant que pays d'Asie du Nord, nous sommes très désireux de renforcer la paix et la stabilité dans cette région. Nous pensons que la proposition de mon pays d'entamer le dialogue d'Oulan-Bator sur la sécurité en Asie du Nord-Est contribuerait à la réalisation de ce noble objectif, et j'appelle les autres pays de la région à l'examiner favorablement.

Ces derniers jours ont été riches en réunions et manifestations importantes à l'ONU. Je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'à la Cérémonie des traités de cette année, la Mongolie a signé deux accords importants, dont le Traité sur le commerce des armes, qui constitue une avancée historique de l'ONU dans le domaine du

désarmement ces dernières années. Nous essayons de cette façon d'apporter notre modeste contribution à la réalisation de nos objectifs communs.

Pour finir, je tiens à réaffirmer la ferme volonté de ma délégation de travailler main dans la main avec les autres États Membres afin de renforcer le système des Nations Unies pour qu'il demeure un cadre efficace pour faire progresser le programme de développement et un outil précieux pour maintenir la paix et la stabilité dans le monde.

M. Liu Jieyi (Chine) (parle en chinois) : La délégation chinoise se félicite du rapport présenté par le Secrétaire général Ban Ki-moon sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies. À l'heure actuelle, alors que la situation internationale connaît des changements profonds et complexes, la paix et le développement restent des thèmes d'actualité. Dans un contexte international multipolaire, la mondialisation économique et l'émergence de la société de l'information transforment profondément le monde et les pays sont plus étroitement connectés. Dans le même temps, la communauté internationale est confrontée à une multitude de défis. Les conséquences sous-jacentes de la crise financière internationale sont encore présentes. L'instabilité et l'incertitude de la situation économique mondiale sont encore notables. La pleine reprise de l'économie internationale et sa croissance saine se heurtent toujours à de lourds défis.

La situation internationale en matière de sécurité est complexe et compliquée. Certains points chauds s'embrasent régulièrement. Le terrorisme international, la cybersécurité, les diverses menaces traditionnelles et non traditionnelles à la sécurité sont tous liés entre eux. Nous avons encore un long chemin à parcourir avant de pouvoir maintenir la paix et la sécurité internationales.

Au cours de l'année écoulée, confrontée à une multitude de menaces et de défis complexes, l'ONU s'est employée activement à encourager la coopération multilatérale, l'accent étant mis sur les activités incluses dans ses cadres stratégiques, a placé la croissance économique et le développement durable au cœur de ses priorités, et a joué un rôle important pour promouvoir le développement durable, maintenir la paix et la sécurité internationales, favoriser le développement de l'Afrique, défendre les droits de l'homme, coordonner l'aide humanitaire, lutter contre le terrorisme, et encourager le désarmement et la non-prolifération.

Le Secrétariat de l'ONU a également amélioré sa transparence, son efficacité et son efficacité. La délégation chinoise apprécie le dur travail réalisé par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Secrétariat. Pour faire face à la kyrielle de problèmes et de menaces dans le domaine de la sécurité, les États doivent travailler de concert pour que l'ONU joue pleinement et efficacement son rôle dans le maintien de la paix et la sécurité internationales.

Les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies sont la pierre angulaire des relations internationales contemporaines et les garants de la paix internationale. La communauté internationale doit continuer d'adhérer aux principes cardinaux que sont le refus de l'ingérence dans les affaires intérieures d'un État, le maintien de la paix, le rejet de la loi du plus fort et de l'agression, et la promotion de l'égalité.

La question de la Syrie reste au centre de l'attention de la communauté internationale. À cet égard, la Chine se félicite de la décision adoptée par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité. Elle est, quant à elle, disposée à envoyer des experts participer aux travaux prévus et apporter leur appui.

Un règlement politique est la seule issue envisageable à la situation en Syrie; et il doit aller de pair avec la destruction de l'arsenal chimique du pays. La Chine appelle les parties syriennes à s'entendre sur un cessez-le-feu immédiat et sur l'arrêt de la violence, et à se joindre au processus visant un règlement politique de la question. La Chine espère que la communauté internationale parviendra à un consensus sur cette question et appellera à convoquer rapidement la deuxième Conférence internationale de Genève, afin de mettre un terme à la crise et de lancer la reconstruction par le dialogue. Nous continuerons d'appuyer les bons offices du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et du Représentant spécial conjoint, M. Lakhdar Brahimi. La Chine est prête à s'associer à tous les autres pays dans un effort de tous les instants en faveur du règlement global qui convient au pays pour le long terme.

La coopération pour le développement international se trouve actuellement dans une phase critique de transition. L'ONU doit continuer de jouer un rôle de premier plan en matière de développement. La Chine appuie la poursuite de mise en œuvre de tous les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que l'ouverture rapide des négociations intergouvernementales sur le programme de

développement pour l'après-2015. À cet égard, il convient de mettre l'accent sur les difficultés et les défis auxquels se heurtent les pays en développement – notamment en Afrique –, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, dans leurs efforts pour réduire les écarts et corriger les déséquilibres entre le Nord et le Sud.

Le programme de développement pour l'après-2015 doit continuer de privilégier le développement et placer l'accent principal sur l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement, en tenant pleinement compte de la situation propre à chaque pays et des différents stades de développement, et en respectant la voie de développement indépendamment choisie par chacun. Ce programme doit permettre un renforcement des partenariats internationaux pour le développement, dans le respect des principes d'équité et des responsabilités communes mais différenciées, ainsi qu'un accroissement des capacités et du financement du développement; favoriser la libéralisation et la facilitation des échanges et des investissements; et étendre l'aide publique au développement et l'assistance technique apportées aux pays en développement, de manière à instaurer les conditions propices au développement de ces pays et à fournir à la coopération internationale pour le développement un cadre qui leur soit favorable.

M. Ntwaagae (Botswana), Vice-Président, assume la présidence.

L'ONU est le cadre indispensable pour oeuvrer au maintien de la paix, à la poursuite d'un développement commun, au renforcement de la coopération et à l'avènement de réalités où chacun soit gagnant. Elle est, également, une communauté de nations ayant foi en la solidarité et dans le progrès commun, tout en étant confrontées aux défis issus de la mondialisation et de l'évolution des réalités mondiales. La communauté internationale attend toujours plus de l'ONU. La Chine œuvrera avec force à l'amélioration continue de la gouvernance mondiale et appuiera l'ONU dans ses efforts pour rester en phase avec son époque, répondre efficacement aux attentes dont elle est l'objet et mieux s'acquitter des fonctions qui lui sont conférées par la Charte.

La réforme de l'Organisation doit permettre aux pays en développement de se faire davantage entendre dans les affaires internationales et à l'ONU elle-même de renforcer son propre rôle dans la coordination des efforts de lutte contre les menaces et les problèmes

du monde. Cette réforme doit progresser de manière équilibrée, dans les domaines de la sécurité, du développement et des droits de l'homme et permettre en particulier des résultats concrets dans le domaine du développement.

La Chine a toujours prôné, appuyé et pratiqué le multilatéralisme. Elle est favorable à l'accroissement du rôle de l'ONU dans les affaires internationales et défend fermement le statut et l'autorité de l'Organisation. La Chine continuera d'appuyer énergiquement les buts et principes des Nations Unies; elle est prête à intensifier sa coopération avec l'Organisation. Elle s'attachera à jouer un rôle encore plus actif dans les travaux des différents organes de l'ONU et à encourager cette dernière à accorder davantage d'attention aux intérêts des pays en développement, afin de contribuer davantage encore à l'avènement d'une paix durable, d'une prospérité commune et de l'harmonie mondiale.

M. Umemoto (Japon) (*parle en anglais*) : Avant tout, je voudrais féliciter S. E. M. John Ashe de son accession aux fonctions de Président de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-huitième session. Le Japon se félicite par avance de l'impulsion qu'il donnera, pendant la présente session, pour aider à faire face aux problématiques mondiales qu'examine l'Assemblée générale au titre du mandat qui lui a été conféré par la Charte, et réaffirme par la même occasion sa volonté de contribuer activement à ses travaux. Je voudrais également transmettre à S. E. le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, l'expression de la profonde gratitude du Japon pour les efforts qu'il déploie à la tête des diverses activités de l'ONU et pour son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation (A/68/1).

Le règlement pacifique des différends internationaux est un principe fondamental de la communauté internationale, consacré par la Charte des Nations Unies. Mon gouvernement a à coeur de contribuer à la consolidation de l'état de droit au niveau international, en appuyant, entre autres, les cours et tribunaux internationaux, ainsi qu'au niveau des pays, en apportant son assistance au renforcement des systèmes juridiques nationaux et des ressources humaines dans les pays en développement. En outre, nous sommes fermement convaincus que la notion d'état de droit est intimement liée à celle de consolidation des droits de l'homme, laquelle est l'un des trois piliers de l'ONU. Le Japon continuera de contribuer activement aux efforts internationaux déployés sous les auspices de l'ONU.

Le Japon condamne sans équivoque les graves violations des droits de l'homme commises dans des pays comme la Syrie ou la République populaire démocratique de Corée. Nous appuyons les efforts de l'ONU à cet égard, parmi lesquels la décision du Conseil des droits de l'homme de proroger le mandat de la Commission d'enquête sur la Syrie. Le Japon a accueilli très favorablement la résolution de consensus adoptée par le Conseil sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, portant notamment création d'une Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, dont le Japon appuie les activités, et avec laquelle il a coopéré sans réserve lorsque ses membres se sont rendus au Japon en août dans le cadre de leur enquête.

Le Japon présentera de nouveau, aux côtés de l'Union européenne, un projet de résolution sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, source de grave préoccupation au sein de la communauté internationale, notamment s'agissant de la question des enlèvements.

Comme l'a déclaré notre Premier Ministre, M. Abe, dans l'allocation qu'il a prononcée à cette tribune pendant le débat général de l'Assemblée générale des Nations Unies (voir A/68/PV.12), le Japon a récemment opté pour une politique favorisant une contribution dynamique à la paix, en s'appuyant sur ses résultats indéniables en la matière et sur la solide reconnaissance dont jouit notre pays, qui s'emploie à instaurer la paix et la prospérité dans le monde, tout en mettant l'accent sur la coopération avec la communauté internationale.

L'équilibre des pouvoirs dans le monde change rapidement et les innovations technologiques font émerger de nouveaux types de menaces. Il est maintenant impossible à un pays, quel qu'il soit, de préserver sa paix et sa sécurité propres en agissant entièrement seul. Le Japon va s'employer à gagner la confiance de la communauté internationale en tant que créateur de valeur ajoutée et contributeur net à la paix et à la stabilité régionales et mondiales.

Dans un tel contexte, le rôle de l'ONU va également prendre plus d'importance encore qu'à présent. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est l'une des tâches principales de l'ONU. À cet égard, le Japon est résolu à contribuer aux efforts de notre Organisation en participant aux opérations de maintien

de la paix des Nations Unies et en apportant son aide aux zones touchées.

Le Japon a dépêché une unité du génie de près de 330 personnes auprès de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Le Japon déploie aussi deux destroyers de la Force maritime d'autodéfense japonaise et deux avions de patrouille maritime P-3C dans le golfe d'Aden et au large des côtes de la Somalie dans le cadre de l'action internationale menée pour lutter contre la piraterie.

Le Japon salue le travail accompli par l'ONU dans le domaine de la consolidation de la paix par l'entremise de la Commission de consolidation de la paix et du Fond pour la consolidation de la paix. Nous estimons qu'un accent plus fort doit être placé sur les liens entre opérations de maintien de la paix et développement. Le Japon reste déterminé à faire en sorte que les fruits de la consolidation de la paix soient ressentis sur le terrain grâce au travail du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies.

À cette fin, le Japon souligne qu'il importe de continuer à améliorer la coordination entre les organisations concernées et les donateurs. En outre, nous saluons aussi l'initiative du Secrétaire général de renforcer les capacités civiles des États sortant d'un conflit, notamment grâce au programme CAPMATCH lancé l'année dernière, qui consiste à faire correspondre l'offre et la demande de capacités civiles et auquel le Japon participe.

En ce qui concerne à présent la situation en Syrie, le Japon déplore vivement que plus de 100 000 innocents aient trouvé la mort. Face au fléau de cette guerre, la communauté internationale doit de toute urgence remédier à la situation humanitaire effroyable qui règne dans le pays. Le Japon continuera de fournir activement aux réfugiés et aux pays voisins une aide humanitaire qui atteint aujourd'hui les 280 millions de dollars, y compris les 60 millions supplémentaires promis par le Premier Ministre Abe au cours du débat général.

Les armes chimiques ne doivent plus jamais être utilisées. Le Japon prie instamment le Gouvernement syrien de se conformer fidèlement et intégralement au programme d'élimination des armes chimiques établi en vertu de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité. Le Japon apportera tout son concours et toute sa coopération à l'élimination des armes chimiques syriennes.

Le moment est venu maintenant pour la communauté internationale de saisir cette occasion pour trouver une solution. Il importe au plus haut point à cet égard que la conférence dite de « Genève II » ait lieu. Je voudrais réaffirmer que le Japon est déterminé à œuvrer de concert avec la communauté internationale en faveur d'une transition politique menée par les Syriens.

La manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui s'est tenue il y a deux semaines, a été une excellente occasion de réaffirmer notre détermination politique à atteindre les OMD et d'établir un programme de travail clair afin d'intégrer véritablement les divers processus connexes pour œuvrer à un cadre et à un ensemble d'objectifs uniques.

S'agissant du programme de développement pour l'après-2015, il est primordial que la sécurité humaine en soit le principe directeur. À cet égard, je voudrais insister sur deux points : la couverture santé pour tous et la réduction des risques de catastrophe. Premièrement, notre but doit être de répondre à des besoins plus larges en matière de santé et de soins médicaux en s'appuyant sur une démarche axée sur l'individu, avec pour objectif d'atteindre une couverture sanitaire universelle, qui vienne compléter une approche axée sur la maladie. Des mesures en faveur des personnes vulnérables, les femmes en particulier, sont indispensables pour parvenir à une couverture santé pour tous. Nous contribuerons aux programmes relatifs à une couverture sanitaire universelle au moyen d'une stratégie multilatérale.

Deuxièmement, il faut intégrer la réduction des risques de catastrophe dans le programme de développement pour l'après-2015, étant donné qu'une catastrophe peut effacer en un instant des années de gains durement engrangés dans le domaine du développement. Ayant subi de multiples catastrophes massives, notamment les terribles séisme et tsunami qui ont frappé l'est du Japon en 2011, nous voudrions partager avec le reste du monde les enseignements tirés de nos expériences, ainsi que diverses technologies et systèmes de réduction des risques de catastrophe novateurs en la matière. Dans cet esprit, nous accueillerons la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, prévue en mars 2015 dans la ville de Sendai, située dans la zone est du Japon touchée par les violents séisme et tsunami. J'invite tous les membres présents ici à coopérer à cette conférence.

En septembre 2012, l'Assemblée générale a adopté la résolution 66/290 relative à une définition commune de la notion de sécurité humaine, qui a marqué un jalon important dans la lutte contre les atteintes multiples et largement répandues à la survie, aux moyens de subsistance et à la dignité des personnes. Reconnaisant que le développement, les droits de l'homme et la paix et la sécurité – les trois piliers de l'ONU – sont interdépendants et se renforcent mutuellement, le Japon est déterminé à faire de nouveaux efforts en faveur de la prise en compte systématique de la notion de sécurité humaine et à poursuivre les actions pour que ce principe soit mis en oeuvre.

Au cours du débat général en septembre, le Premier Ministre Shinzo Abe a affirmé qu'il entendait créer une société dans laquelle les femmes brillent. La question des femmes et la paix et la sécurité est l'une des trois priorités du Gouvernement japonais. Le Japon est déterminé à redoubler d'efforts pour encourager la participation des femmes à toutes les étapes, notamment la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix, et pour préserver les droits et l'intégrité physique des femmes qui sont exposées au danger en temps de guerre. À cet égard, nous allons également renforcer notre appui aux activités d'ONU-Femmes et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

La menace que représentent les armes de destruction massive continue d'être l'un des plus problèmes les plus pressants auxquels l'ONU et ses États Membres doivent s'atteler. Le Japon a joué un rôle de chef de file dans l'adoption des résolutions de l'Assemblée générale appelant à l'unité d'action pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, la poursuite de programmes de production d'armes et de missiles nucléaires par la République populaire démocratique de Corée est une menace grave pour la région et pour l'ensemble de la communauté internationale. Le Japon exhorte la République populaire démocratique de Corée à prendre des mesures concrètes de dénucléarisation et à se conformer intégralement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi qu'aux obligations auxquelles elle a souscrit en 2005 au titre de la Déclaration conjointe issue des pourparlers à six.

S'agissant de l'Iran, le Japon continue de coopérer avec la Comité créé par la résolution 1737 (2006) du Conseil de sécurité. Le Japon est convaincu qu'il est

capital de mettre pleinement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui donnent à l'ONU une base solide sur laquelle promouvoir la paix et la stabilité internationales.

La définition des normes communes les plus strictes pour la réglementation du commerce international des armes classiques était vivement attendue. Comptant parmi les sept coauteurs originaux du Traité sur le commerce des armes, le Japon a tout mis en oeuvre pour mener à bien ce travail, qui a abouti à l'adoption du Traité sur le commerce des armes durant la soixante-septième session. Le Japon prie instamment les États Membres de signer et de ratifier le Traité à la première occasion, afin qu'il puisse entrer en vigueur dès que possible.

Il est regrettable que le Conseil de sécurité n'ait pas réussi à parler et agir d'une seule voix sur la grave situation qui règne en Syrie avant l'adoption récente de la résolution 2118 (2013). Le dysfonctionnement du Conseil de sécurité nous rappelle que la réforme du Conseil n'a que trop tardé et est l'une des tâches les plus urgentes que les États Membres doivent entreprendre en priorité. Forts de cette conviction, le ministres des affaires étrangères du Groupe des quatre se sont réunis en marge de l'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale. Ils ont réaffirmé leur vision commune de la réforme et souligné la nécessité d'intensifier les efforts pour traduire en résultats concrets, au plus tard en 2015, l'engagement pris par les dirigeants au Sommet mondial de 2005 d'œuvrer en faveur d'une réforme rapide du Conseil de sécurité. À cet égard, le Japon apprécie l'accent placé par l'Ambassadeur Ashe sur cette question dans son discours d'investiture. Le Japon salue aussi les efforts inestimables déployés par le Président des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Zahir Tanin, et appuie sa proposition d'élaborer un document de travail concis.

En ce qui concerne les questions administratives et budgétaires, l'Assemblée examinera le budget-programme pour l'exercice 2012-2013 ainsi que le projet de budget pour l'exercice biennal 2014-2015. Afin de garantir la discipline budgétaire, le Japon analysera avec soin toutes les dépenses supplémentaires à imputer au budget actuel avant de juger de leur opportunité et de leur acceptabilité, et étudiera également attentivement le projet de budget-programme pour 2014-2015.

Pour ce qui est de la gestion des ressources humaines, notamment le dispositif de mobilité proposé et le système commun, ces questions ont un profond

impact sur l'avenir de l'Organisation, et le Japon jouera un rôle actif et constructif dans les négociations y afférentes. Le Japon se félicite du ferme engagement dont continue de faire montre le Secrétaire général à l'égard d'une meilleure gestion du Secrétariat et des installations des Nations Unies.

Je terminerai ma déclaration en soulignant que le Japon entend travailler en étroite collaboration avec le Secrétaire général afin de continuer d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'ONU.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé sur l'activité de l'Organisation (A/68/1). Le rapport, qui couvre un large éventail de questions, atteste du rôle central et de l'importance que revêt l'Organisation des Nations Unies face à la multitude de défis auxquels la communauté internationale est confrontée. Ces défis sont interdépendants. Même si nous essayons de les isoler les uns des autres en vue de dégager des solutions spécifiques, nous ne devons pas oublier qu'ils sont reliés entre eux à bien des égards. La Malaisie s'associe à la déclaration faite par le Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Je voudrais également présenter les positions de la Malaisie sur certaines des questions principales mises en exergue dans le rapport du Secrétaire général.

À l'approche de l'échéance de 2015, la Malaisie, à l'instar du reste de la communauté internationale, aborde la dernière ligne droite vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous partageons pleinement l'avis du Secrétaire général, à savoir que 2015 ne représente pas la ligne d'arrivée dans notre recherche d'un développement mondial équilibré et sans laissés-pour-compte. Au contraire, nous allons ouvrir un nouveau chapitre et continuer d'avancer sur notre voie, en faisant fond sur les succès enregistrés dans le cadre des OMD et en comblant les lacunes dans les domaines où les résultats n'ont pas été satisfaisants.

La Malaisie appuie pleinement le thème de la session de cette année, à savoir « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain », qui est aussi pertinent qu'opportun. Nous comptons qu'il suscitera des débats sérieux sur la voie à suivre en matière de développement international.

L'an dernier à Rio de Janeiro, la communauté internationale a réaffirmé son engagement en faveur du développement durable et adopté un cadre d'action

global. Étant donné que près d'un milliard de personnes vivent toujours dans l'extrême pauvreté et que l'inégalité des revenus s'accroît, le développement durable devra profiter à tous et tenir particulièrement compte des besoins des plus pauvres et des plus vulnérables. L'appui de tous les États Membres à l'idée de l'élaboration d'un programme global de développement pour l'après-2015 a été écrasant. Les États Membres doivent poursuivre sur cette lancée afin de mettre en place le meilleur cadre de développement possible pour nous tous.

La Malaisie suit de près les progrès du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable dont la mise en place a été prescrite dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe). En formulant les objectifs de développement durable, nous devons avoir à l'esprit les intérêts des pays en développement, notamment des pays les moins avancés. Le but n'est pas de faire des objectifs de développement durable une sorte de conditionnalité pour les pays en développement ou un ensemble de nouvelles obligations qui ne s'appliqueraient qu'à eux. Ces objectifs doivent être universellement applicables à tous les pays, y compris les pays développés. D'où la nécessité d'appliquer globalement le principe de la responsabilité commune mais différenciée, énoncé dans les principes de Rio, dans le contexte de la formulation de ces objectifs. Nous devons également assurer la cohérence entre le processus des objectifs de développement durable et le processus du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. La conception, la structure et le choix des objectifs de développement durable doivent être solidaires de ce que les pays en développement aspirent à réaliser et bénéficier de l'appui de nos partenaires au sein des pays développés, sous la forme de fonds et de technologies.

Nous tenons à souligner que les objectifs de développement durable ne doivent en aucun cas porter atteinte à la réalisation des OMD d'ici à 2015. À notre avis, les OMD et les objectifs de développement durable ne sont pas des notions concurrentes. Les objectifs de développement durable, s'ils sont bien formulés, permettront d'accélérer les efforts entrepris au titre des OMD. Ils devront viser à renforcer l'inclusion économique et sociale et mettre l'accent sur la cohérence et l'équilibre des aspirations économiques, sociales et environnementales. Nous devrions viser, par conséquent, un développement unifié, axé sur les

individus, reposant sur le développement durable et dans le contexte de la paix mondiale.

La croissance économique et le développement social ne peuvent être prospères que dans des conditions de paix, de sécurité et de stabilité. Malheureusement, la communauté internationale continue d'être témoin des effets dévastateurs qu'ont les conflits et l'instabilité sur les populations civiles de différents pays, tels que la Syrie, la République démocratique du Congo et la Somalie, ainsi que le territoire palestinien occupé. Nous devons nous efforcer plus sérieusement de trouver des solutions concrètes permettant de mettre fin aux conflits violents et de mettre en place les conditions permettant d'œuvrer à l'édification des nations et à la consolidation de la paix.

La Malaisie réitère son appel en faveur d'un processus politique mené par les Syriens et associant toutes les parties pour régler la situation en Syrie. Nous sommes opposés au recours à des mesures unilatérales pour régler ce conflit, et nous appuyons des efforts résolus dans le cadre d'un dialogue transparent et d'une coopération mutuelle. Nous joignons nos voix à l'ensemble de la communauté internationale pour condamner sans réserve l'emploi d'armes chimiques, et nous appelons toutes les parties à intensifier leurs efforts pour explorer toutes les options diplomatiques pouvant permettre de ramener la paix, sous les auspices de l'ONU.

La Malaisie déplore qu'une autre année se soit encore écoulée sans résolution du sort de la population des territoires palestiniens occupés. Jour après jour, mois après mois, année après année, le peuple de Palestine continue de se voir confisquer ses terres pour qu'y surgissent des colonies de peuplement illégales. Les Palestiniens continuent de voir leurs familles, y compris leurs enfants, forcées à se déplacer et à quitter leurs foyers. Le sort du peuple palestinien doit rester une priorité absolue, et nous espérons ardemment que la récente reprise des pourparlers directs est annonciatrice de progrès et qu'elle conduira à la création d'un État palestinien viable, avec pour capitale Jérusalem-Est, sur la base des frontières de 1967.

Nous voudrions exprimer notre ferme appui aux efforts internationaux de médiation aux fins de trouver une solution juste, durable et pacifique entre les parties au conflit. La Malaisie est un ferme partisan du règlement des conflits par la voie pacifique et elle a joué un rôle de médiateur de premier plan dans le

règlement pacifique des conflits et des différends dans notre région.

À cet égard, la Malaisie estime que le principe du recours aux modérateurs est une stratégie qui peut être utilement appliquée à la médiation. Le recours aux modérateurs peut permettre d'aplanir les divergences, en facilitant le dialogue et le règlement des conflits, et également, être utile dans le cadre du développement durable et des efforts de stabilité. Le recours aux modérateurs peut également permettre de créer des relations harmonieuses en promouvant le respect mutuel, la tolérance, la compréhension, le dialogue, le compromis et la justice. Par conséquent, nous estimons que le recours aux modérateurs peut être un outil précieux en matière de règlement des conflits, de réconciliation nationale, de consolidation de la paix et d'accords de partage du pouvoir.

La Malaisie est également attachée aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, dont elle est membre du Comité d'organisation. Nous appuyons pleinement les efforts des Nations Unies visant à mettre en commun toutes les ressources disponibles et pertinentes en vue d'aider les pays dans leurs efforts de consolidation de la paix, de relèvement, de reconstruction et enfin, de développement au lendemain des conflits. À cette fin, la Malaisie est prête à fournir une assistance au renforcement des capacités, notamment par l'entremise de son Programme de coopération technique, grâce auquel elle a déjà formé plus de 4 000 participants de 14 pays différents sortant d'un conflit.

La Malaisie continue d'appuyer le renforcement du développement économique et de la gouvernance politique en Afrique. Nous saluons les efforts déployés par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et ses partenaires, y compris les Nations Unies, pour guider la région dans sa transformation socioéconomique. La Malaisie poursuivra ses efforts pour établir et explorer des partenariats potentiels sur le continent africain dans le cadre d'enceintes telles que le Dialogue international de Langkawi et le Dialogue international sur le partenariat avisé. La Malaisie entretient également de solides relations avec le continent africain en matière de commerce, d'investissements et de renforcement des capacités et elle se réjouit à la perspective de renforcer ces liens dans les années à venir.

Aussi longtemps que les armes nucléaires existeront, notre sécurité et notre bien-être collectifs seront menacés. Je réitère l'appel lancé en faveur d'un

monde exempt d'armes nucléaires par notre Premier Ministre, dans cette même salle, le 26 septembre 2013, au cours de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, il est paradoxal que l'examen d'une question aussi importante et décisive que le désarmement reste dans l'impasse dans le cadre des négociations internationales menées à la Conférence du désarmement. Il faut mettre fin à cette paralysie et nous réitérons donc les propositions faites par notre Premier Ministre en vue de tenir compte de nouveaux points de vue dans le cadre du débat sur le désarmement, y compris ceux d'universitaires, d'intellectuels, de centres de réflexion et d'organisations non gouvernementales.

La Malaisie considère que le Traité sur le commerce des armes marque une étape importante dans les efforts internationaux visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes classiques. Le Premier Ministre malaisien a signé ce Traité le 26 septembre, renforçant ainsi notre mobilisation en faveur de normes internationales contraignantes pouvant contribuer à réduire le nombre de conflits armés et à faire reculer l'utilisation illicite de ces armes. Nous exhortons les États Membres à accéder au Traité sur le commerce des armes et à le ratifier afin qu'il puisse entrer en vigueur sans tarder.

La Malaisie estime que la volonté constante du Secrétaire général de s'assurer que l'Organisation met en œuvre son programme en dépit de maigres ressources est encourageante. Nous convenons que le personnel est un atout et que le développement de ses compétences et aptitudes permettrait sans aucun doute à l'ONU de mieux se préparer à faire face aux problèmes en constante évolution auxquels nous devons faire face de nos jours. La gestion du risque institutionnel, le progiciel de gestion intégré connu sous le nom de projet Umoja et les Normes comptables internationales pour le secteur public ne sont pas de vains mots, ni des abréviations dont nous devons nous souvenir. Il s'agit d'importants projets administratifs et de gestion qui amélioreront la gestion et l'efficacité de l'Organisation dans son ensemble.

Ma délégation reconnaît que les ressources humaines, financières et matérielles dont l'Organisation dispose sont limitées à cause de la situation économique mondiale. Compte tenu de ces contraintes et parce que l'ONU est de plus en plus sollicitée, les États Membres continueront d'exiger une transparence et

une responsabilité accrues. À cet égard, la Malaisie souhaiterait que le plan-cadre d'équipement soit mené à terme dans le respect aussi bien des délais fixés que du budget alloué. Cela est important car le plan-cadre d'équipement permettra d'améliorer la coordination et l'efficacité de l'ONU en modernisant les moyens de communication et en améliorant l'espace de travail du personnel.

Enfin, il est vrai que beaucoup de choses ont changé depuis la création de l'ONU. Malgré les changements et les problèmes auxquels nous devons faire face, la Malaisie continue d'être un fervent défenseur du multilatéralisme et d'appuyer le rôle central de l'ONU, qui a permis de faire évoluer les échanges fondés sur des règles entre les États, et de créer ainsi un ordre international prévisible et stable. Nous espérons sincèrement que la présente session de l'Assemblée générale nous permettra de progresser, dans un effort collectif, afin de nous attaquer aux différents problèmes et défis que nous devons affronter. L'Assemblée peut compter à cet égard sur le ferme engagement de la Malaisie.

M. Estreme (Argentine) (*parle en espagnol*) : La République argentine remercie le Secrétaire général de la présentation de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/68/1). Je voudrais aujourd'hui axer ma déclaration sur trois aspects auxquels le Secrétaire général consacre une partie importante de son rapport : les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le programme de développement pour l'après-2015, la Syrie, et d'autres faits liés aux opérations de maintien de la paix.

L'Argentine dresse un bilan résolument positif des objectifs du Millénaire pour le développement, dans lesquels elle voit un outil d'organisation et de facilitation de la politique publique nationale qui permet d'unir les efforts autour d'objectifs précis, clairs et concrets. Les États ont été les grands protagonistes de ces progrès, avec la collaboration du système des Nations Unies et la contribution, peut-être pas toujours suffisante, de la coopération internationale.

Le débat en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 arrive à point nommé, puisqu'il a été l'occasion d'engager un dialogue international et multisectoriel sur ses différents aspects, qui enrichira certainement le contenu des décisions qui devront être prises en 2014 et 2015. Cependant, ce processus ne doit pas détourner notre attention du travail urgent que nous devons encore achever afin d'atteindre

les objectifs du Millénaire pour le développement avant l'échéance de 2015. De nombreux pays sont en voie d'y parvenir mais, s'agissant de développement et de droits de l'homme, la tâche est sans fin et nous devons inscrire nos efforts dans la durée.

L'Argentine a montré qu'avec de l'ambition et des stratégies claires de développement inclusif, les grands changements peuvent devenir réalité. L'élimination de la pauvreté est et doit continuer d'être notre objectif central, et nous ne pouvons accepter aucune excuse pour ne pas en faire l'objectif principal pour 2030. Le taux de pauvreté dans mon pays a chuté de 87 % entre 2003 et 2013 pour s'établir aujourd'hui à 5,4 %. Le moment est venu d'éliminer définitivement la pauvreté extrême. On ne pourra y parvenir sans inverser la tendance actuelle à la montée des inégalités dans le monde. Les profondes asymétries entre pays développés et pays en développement, qualifiées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de lacunes structurelles liées, précisément, à l'inégalité, perdurent.

Nous ne croyons pas à des modèles uniques de développement, qu'ils soient les nôtres ou ceux d'autres pays. On ne peut prétendre ramener au même plan les responsabilités diverses des pays aux fins de leur contribution au développement durable. Les obligations économiques, sociales et environnementales de chaque pays au niveau mondial doivent correspondre à son niveau de développement, à sa situation spécifique et aux différentes responsabilités historiques qu'il a dans la détérioration de l'environnement, et ce, en vertu du principe des responsabilités communes mais différenciées.

Par conséquent, chaque État doit systématiquement travailler dans le sens du développement, en commençant par assurer la cohérence entre les politiques macroéconomiques et les politiques visant la création d'emplois décents et l'intégration sociale; l'accès des pays en développement à de véritables sources de financement, y compris l'aide publique au développement; et un financement plus important des banques de développement multilatérales et régionales. Il faut également améliorer l'accès aux marchés pour les produits d'exportation au moyen de la conclusion d'un accord dans le cadre du prochain cycle de négociations de Bali, en particulier sur les produits agricoles, et promouvoir la mise en valeur des ressources humaines et l'adaptation aux changements climatiques.

Les engagements pris doivent être déclinés en buts et objectifs précis pour tous, et pas seulement pour les pays en développement. L'OMD 8, qui incarne l'engagement de la communauté internationale à l'appui du programme de développement, n'a pas répondu aux attentes, peut-être parce qu'il n'avait pas été défini en termes concrets ni assorti de cibles quantitatives claires à atteindre. C'est un enseignement dont nous devons tenir compte au moment d'élaborer le nouveau programme de développement pour l'après-2015.

Les États Membres de l'ONU doivent se montrer à la hauteur des défis auxquels ils sont confrontés. Nous devons aller au fond du débat : comment maintenir et consolider les progrès accomplis dans le cadre des OMD? Comment les renforcer et les compléter pour le nouveau programme de développement durable, sans oublier que l'objectif est d'obtenir des résultats et non pas se contenter de les quantifier? Comment financer ce nouveau programme et comment nous assurer que chaque État, quel que soit son niveau de développement, peut s'approprier ce programme, en adoptant des buts réalistes lui permettant d'atteindre les objectifs convenus?

La crise syrienne, telle qu'elle est décrite dans le rapport du Secrétaire général, a mis en évidence les insuffisances du système de sécurité collective prévu dans la Charte des Nations Unies, et a mis en question la crédibilité de l'Organisation. En particulier, un Conseil de sécurité divisé a manqué à son obligation d'honorer le mandat que lui confère la Charte. Il y a quelques jours, la Présidente de la République argentine, Cristina Fernández de Kirchner, a évoqué cette question en la plaçant dans le contexte plus large de la nécessité de réformer le Conseil de sécurité pour supprimer le droit de veto, affirmant que :

« Lorsque qu'il s'agit de gérer le règlement d'un conflit, si l'une des parties au conflit ou possédant des intérêts dans le conflit a le droit de veto, ce droit devient inévitablement une entrave au règlement du conflit. » (A/68/PV.7, p. 12)

Dans le même temps, tout au long de l'année écoulée, l'Organisation a déployé des efforts considérables pour faire face aux conséquences humanitaires du conflit en Syrie et dans les pays voisins. Mais il a toujours été clair que toute l'aide du monde ne pourrait répondre aux besoins croissants du peuple syrien si l'on ne trouvait pas une issue négociée à la crise. C'est pourquoi nous sommes d'accord avec ceux qui estiment que l'unité récente du Conseil de sécurité

sur la question des armes chimiques et face à la situation humanitaire peut permettre d'asseoir les fondements d'une solution politique négociée à la crise en Syrie, qui réponde aux aspirations et demandes légitimes du peuple syrien et jette les bases d'une paix durable sous la forme de la tenue prochaine d'une conférence sur la Syrie aux fins de la mise en œuvre du communiqué de Genève en date du 30 juin 2012 (S/2012/523, annexe).

Bien entendu, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les violations graves des droits de l'homme ne sauraient rester impunis. Or, la Cour pénale internationale a un rôle à jouer à cet égard. Nous tenons de nouveau à souligner, comme nous l'avons déjà fait à maintes reprises, que la fourniture d'armes aux parties au conflit doit cesser.

Pour finir, je voudrais évoquer certains faits survenus au cours de l'année écoulée s'agissant des opérations de maintien de la paix. En tant que membre du Conseil de sécurité, l'Argentine a voté pour la résolution 2098 (2013) concernant la République démocratique du Congo, compte tenu des préoccupations suscitées au sein de la communauté internationale par la dégradation continue de la situation dans ce pays et de la nécessité d'assurer la protection des droits de l'homme et du droit international humanitaire, le respect de l'état de droit et la fin de l'impunité, en particulier dans la région orientale du pays.

L'Argentine a appuyé expressément l'adoption de cette résolution, tout en exprimant, au moment de l'adoption, sa préoccupation au sujet de la création de la Brigade d'intervention de la Force, et plus particulièrement de sa capacité de recours à la force lors d'actions offensives, même si une telle décision est censée, aux termes du paragraphe 9 de la résolution, revêtir un caractère exceptionnel et ne pas constituer un précédent. Mon pays considère que nous nous trouvons là face à un changement conceptuel par rapport à la signification classique des opérations de maintien de la paix.

À cet égard, le fait d'inscrire la dimension d'imposition de la paix dans le concept de maintien de la paix, même si les circonstances le justifient, aurait nécessité des consultations élargies avec tous les États Membres, pas uniquement avec les pays fournisseurs de contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, mais aussi avec tous ceux qui fournissent des contingents à l'Organisation des Nations Unies, compte tenu notamment des nouvelles tâches qu'ils

pourraient être appelés à entreprendre et de l'incidence d'une décision de cet ordre sur l'ensemble du système de maintien de la paix, et en particulier sur les principes de neutralité et d'impartialité inhérents aux missions de maintien de la paix. Je voudrais enfin conclure sur ce point en réaffirmant que mon pays est favorable au règlement pacifique des différends, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des autres organes.

Je tiens, encore une fois, à réaffirmer la volonté de l'Argentine d'apporter sa contribution en continuant d'œuvrer aux côtés du Secrétaire général à une Organisation plus efficace et mieux adaptée aux nouvelles réalités internationales.

M. Tommo Monthe (Cameroun) : Nous avons lu avec une attention soutenue le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/68/1). Dans sa structure, ce rapport s'articule autour des huit grands domaines prioritaires définis par l'Assemblée générale dans le cadre stratégique de l'exercice biennal. Dans le fond, il fournit des informations abondantes sur ce qui a été accompli au cours de la période des 12 derniers mois couverts. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de toutes ces informations qui démontrent à suffisance les efforts qu'il déploie, avec ses collaborateurs, dans l'accomplissement des lourdes et délicates tâches que lui confient les États Membres. Avant toute chose, nous nous joignons au Secrétaire général pour exprimer nos condoléances les plus émues aux familles des fonctionnaires de l'Organisation qui ont perdu la vie au service de l'humanité, des nobles idéaux et principes inscrits dans la Charte.

Sur les questions de paix et de sécurité internationales, le rapport fait le point des activités menées par l'Organisation dans de nombreuses régions du monde en matière de maintien et de consolidation de la paix, de prévention des conflits et de médiation. Nous pensons, avec le Secrétaire général, que la prévention, la consolidation et la médiation sont les voies les plus indiquées pour éviter que les situations de conflit ne dégénèrent ou ne s'enlisent de manière incontrôlable. En Afrique, plus particulièrement, nous soutenons le Secrétaire général dans les efforts visant à résoudre les crises qui existent sur notre continent, mais surtout, à renforcer les capacités africaines de maintien de la paix au niveau continental et sous-régional.

La République centrafricaine mérite une attention prioritaire. Sur les questions politiques, le

rapport fait état de l'aide accordée à 55 États Membres pour consolider la démocratie et les élections. Nous félicitons le Secrétaire général de cette assistance, surtout à l'endroit des pays d'Afrique. Le Cameroun vient d'organiser, le 30 septembre dernier, des élections municipales et législatives dans un climat de paix et de sérénité salué par les observateurs nationaux et internationaux, signe d'avancées notables et de maturité de notre processus électoral, patiemment mis sur pied et constamment affiné par notre gouvernement, avec le concours des partenaires bilatéraux et multilatéraux, dont l'ONU.

S'agissant de la promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, le rapport relève les actions engagées par l'ONU pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et promouvoir le programme de développement pour l'après-2015 ainsi que le bien-être pour tous dans le monde.

Nous sommes d'avis, avec le Secrétaire général, que les changements climatiques constituent une question majeure de notre époque, et que le moment d'agir, c'est maintenant. La récurrence des catastrophes naturelles dans le monde, dont l'ouragan Sandy est venu nous donner l'époustouflante et dévastatrice démonstration jusque dans le sous-sol du Siège de l'Organisation, n'est-elle pas suffisante pour nous amener à des décisions salutaires avant qu'il ne soit trop tard – en tout cas avant que nous ne soyons amenés à payer d'autres tributs de plus en plus lourds en termes matériels, financiers et humains?

La contribution des pays comme le Cameroun au progrès socioéconomique durable dans le monde réside entre autres dans la gestion écologiquement rationnelle de notre massif forestier, d'une superficie de 21 millions d'hectares, dans le grand bassin du Congo, deuxième du monde après l'Amazonie, important réservoir de rétention du carbone et autres gaz à effet de serre, poumon libérateur de l'oxygène pour aérer l'univers, domaine d'essences, d'une faune et d'une flore aussi diverses que rares, et habitat d'une biodiversité aux usages multiples. S'il faut que toutes ces richesses soient des biens mondiaux, le partenariat devrait permettre aux détenteurs d'en jouir légitimement et d'obtenir un juste prix pour en assurer le gardiennage, l'entretien, la conservation et la régénérescence.

Concernant le développement de l'Afrique, qui revêt un caractère prioritaire, constamment souligné par l'Assemblée générale, le rapport met en exergue

les actions entreprises par l'Organisation des Nations Unies, en étroite coopération avec l'Union africaine, pour le développement de l'Afrique grâce à un appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Est-il encore besoin de redire que notre continent a, ces dernières années, réaffirmé son leadership dans la définition de l'avenir et de la place qu'il veut occuper, à court, à moyen et à long terme, dans le concert des nations et dans le monde? Des programmes et projets ont été formulés à cet égard aux niveaux continental, sous-régional et national, pour lesquels des mesures de suivi et des partenariats, y compris des partenariats stratégiques d'accompagnement, sont sollicités. Nous appuyons la concrétisation des propos du Secrétaire général, qui affirme au paragraphe 44 du rapport que « (t)out est fait pour qu'il soit pleinement tenu compte des besoins et priorités de l'Afrique à l'occasion de la réflexion sur le programme de développement pour l'après-2015 ».

Le rapport affirme également que « (l)e mécanisme de suivi prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/293 (...) permettra de faire le bilan de l'exécution des engagements souscrits en faveur du développement de l'Afrique ». Les ressources d'appui nécessaires sont par conséquent attendues à ce sujet.

Sur la promotion et la protection des droits de l'homme, le rapport fait état des actions et progrès accomplis et relève des manquements et déceptions dans certains cas. Dans le domaine aussi ondoyant que divers que constituent les droits de l'homme, il est à souligner qu'une volonté ferme des États est nécessaire pour le faire avancer. Le Cameroun est très engagé dans ce domaine, comme en témoignent les progrès réalisés par notre gouvernement sur le terrain, concernant les droits politiques, économiques et sociaux, la formulation des législations appropriées en faveur de l'enfant, de la femme, de la famille, des personnes âgées ou handicapées, la participation aux instruments internationaux et la présentation des rapports nationaux qui en découlent, et le suivi des recommandations faites par les instances nationales et internationales compétentes.

S'agissant de l'assistance humanitaire, le rapport fournit des informations détaillées sur les montants des contributions recueillies et leurs bénéficiaires. Nous félicitons le Secrétaire général pour les efforts fournis et l'encourageons à aller de l'avant en veillant à une bonne coordination, à une célérité et à une sécurité accrue des opérations d'assistance humanitaire.

Sur la promotion de la justice internationale et du droit international, le rapport relève un certain nombre d'activités liées à la Cour pénale internationale, ainsi qu'aux tribunaux pénaux internationaux spécifiques. Le Secrétaire général aurait dû également faire figurer dans cette partie du rapport des informations relatives à la dissémination et à l'enseignement du droit international dans diverses régions du monde.

Sur le désarmement, le Secrétaire exprime, entre autres – et à juste titre –, une vive préoccupation face à l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Le Cameroun, qui est partie au traité d'interdiction de telles armes, ne peut que les proscrire. Notre pays a œuvré à l'adoption récente, à La Haye, de la résolution sur cette question, qui a été par la suite amplifiée par l'adoption de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, ouvrant ainsi la voie à la destruction en cours du stock d'armes chimiques syriennes. Au-delà de cette destruction, le Cameroun appuie les initiatives russo-américaines en cours visant la recherche pacifique d'un règlement politique à l'ensemble de la crise syrienne. Notre pays épris de paix œuvre pour une Afrique et un monde exempts d'armes chimiques.

Sur le contrôle des drogues, la prévention du crime et la lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, le Cameroun note avec appréciation les actions relevées dans le rapport, telles qu'entreprises par le système des Nations Unies. Je tiens à souligner que les actes de piraterie et les vols à main armée dans le golfe de Guinée ont fait l'objet d'un sommet des pays de l'Afrique centrale et de l'Ouest, qui s'est tenu au Cameroun au mois d'avril dernier. Cette assise a permis d'adopter unanimement des mesures pour combattre vigoureusement ces actes. À cet effet, un centre de coordination interrégional, avec siège à Yaoundé, a été créé. Les Nations Unies et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux sont appelés à fournir une assistance au centre en tant que de besoin. Le partenariat qu'appelle de ses vœux le Secrétaire général pourrait trouver dans le centre interrégional un espace fécond de coopération.

Enfin, sur le renforcement de l'Organisation, le rapport souligne les mesures engagées par le Secrétaire général pour accroître l'efficacité de la gestion de l'ONU. Est-il encore besoin de rappeler que l'Organisation est le régulateur de nos intérêts communs supérieurs, dont la paix, la sécurité, le bien-être de chacun et de tous, sont les éléments les plus déterminants? Elle agit suivant une approche de gestion

intégrée, concrétisée à travers des instruments clefs que sont le cadre stratégique, le budget-programme, les outils de contrôle, d'inspection, d'investigation et d'évaluation. Son personnel, comme l'affirme le Secrétaire général, est son atout le plus précieux. Ces dernières années, la stabilité et la prévisibilité de l'ensemble de ces facteurs ont été mises à rude épreuve en raison des difficultés financières mondiales, qui n'ont pas épargné l'Organisation. Le Secrétaire général a été contraint de faire plus avec moins de moyens. Il est à souhaiter que les projets mentionnés par le Secrétaire général, comme Umoja ou les Normes comptables internationales pour le secteur public, rentrent, suivant les dates et les objectifs fixés par l'Assemblée générale, dans une habitude, ou mieux, une culture pérenne de gestion, si l'Organisation doit survivre à l'ère informatique du XXI^e siècle, où elle est confrontée et talonnée par des acteurs très outillés, voire plus outillés, dans ces domaines. Le Cameroun appuie les efforts du Secrétaire général dans cette voie de modernisation de l'Organisation, en souhaitant qu'il avance en pleine consultation et avec une grande écoute des États Membres dans leur entièreté.

M. Bhattarai (Népal) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je tiens au nom de ma délégation et en mon nom propre, à féliciter sincèrement l'Ambassadeur John Ashe de son accession à la présidence de l'Assemblée, et à l'assurer de notre plein appui dans l'exercice de ses importantes fonctions. J'attends avec impatience de célébrer son succès, qui sera en fait notre victoire à nous.

Je tiens aussi à ce qu'il soit pris acte de nos sincères remerciements et compliments au Secrétaire général Ban Ki-moon pour le dynamisme et le brio avec lesquels il dirige notre Organisation, qui est complexe.

Notre Organisation représente l'âme de la conscience humaine, un monument de la détermination unie de faire de notre planète un meilleur endroit par tous les moyens et normes, et un instrument pour traduire dans la réalité toute notre volonté collective à cette fin. Le Secrétaire général symbolise le summum de l'intégrité, du dévouement, de la compétence, du jugement et, sur un plan général, de la coordination et du leadership dans le fonctionnement de l'Organisation. C'est dans cet esprit que ma délégation salue le rapport du Secrétaire général, publié sous la cote A/68/1, en tant qu'il donne un excellent aperçu des progrès faits par l'Organisation au cours de l'année écoulée dans tous les domaines liés à ses principales fonctions.

L'analyse détaillée du Secrétaire général soulignant le contexte complexe des besoins en matière de paix, de sécurité et de développement, le manque de ressources et les autres paramètres en matière de paix dans le monde contemporain, et les conclusions qu'il en sont tirées, sont pertinentes et urgentes, de même que les mesures que les États Membres doivent prendre au cours de la prochaine année et au-delà. Dans l'ensemble, le Secrétaire général a souligné les grandes questions mondiales, formulé des propositions intéressantes et fourni une bonne base pour les discussions intergouvernementales à venir soient constructives. Ma délégation se félicite que le rapport exprime clairement la grave préoccupation que suscitent les questions de développement tels que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le programme de développement pour l'après-2015 et la manière dont nous devons tenir compte des pays les plus vulnérables dans nos efforts de développement futurs.

Le Népal, qui a une foi inébranlable dans les buts et principes des Nations Unies, est convaincu du caractère central de l'Organisation dans les affaires multilatérales, il attache une grande importance à tous les aspects de l'activité de l'Organisation, et prend au sérieux toutes les observations que fait le Secrétaire général dans son rapport. En considérant ce que l'Organisation peut accomplir directement et en tant que catalyseur de la paix, du développement et de la justice partout dans le monde, nous pensons que l'ONU n'a d'autre choix que de faire en sorte qu'elle soit plus solide et réformée, et ma délégation s'y attellera en étroite collaboration avec tous les Membres.

Le Népal contribuera à l'activité de l'Organisation à différents titres, et de façon plus importante aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies partout dans le monde, y compris aux missions les plus difficiles en intervenant dans des délais très courts.

La croissance économique et le développement durable, y compris les changements climatiques et les montagnes, les OMD et autres objectifs de développement convenus au niveau international, le développement des pays les moins avancés et sans littoral, la paix et la sécurité internationales, les droits de l'homme et l'aide humanitaire, la justice et l'état de droit aux niveaux national et international, la coopération internationale pour libérer le monde de la course aux armements, des armes de destruction massive, de la drogue et du terrorisme, sont toutes des questions au cœur de nos préoccupations. Le Népal appuie les efforts sérieux

qui sont faits pour répondre aux préoccupations et aspirations des petits États insulaires en développement.

Nous savons que quelque que puisse être notre volonté d'aller de l'avant, il nous faut d'abord nous attaquer en priorité aux questions cruciales du développement des infrastructures, du renforcement des capacités en termes tant de matériels que de logiciels, de la mobilisation des ressources, de l'aide publique au développement, du transfert de technologie, du commerce, de l'investissement étranger direct, de l'agriculture viable, du tourisme, des migrations internationales et du développement.

Les OMD auront été le moteur le plus performant du développement dans l'histoire des Nations Unies. Cet effort a rapproché les Nations Unies des peuples du Sud. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, nos dirigeants sont convenus de faire fond sur le succès des OMD et de définir, pour l'avenir, des objectifs à mettre en œuvre partout dans le monde.

À l'heure où nous entreprenons l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, le moment est venu de nous en tenir à cette ferme détermination de ne trahir, sous aucun autre prétexte de développement, le milliard d'être humains les plus défavorisés qui vivent dans une pauvreté abjecte, et de placer l'être humain au cœur du développement. Le processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 doit être à la hauteur du défi consistant à faciliter au niveau international les changements dont le monde a besoin.

Ma délégation comprend fort bien que le temps nous est compté, ainsi qu'à l'Organisation, et c'est pourquoi il importe d'appeler à la prudence dans l'utilisation du temps qui reste d'ici à 2015.

Le Secrétaire général a élaboré un plan pour la tenue de grandes manifestations en 2013, 2014 et 2015 dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Il importe de voir comment ce plan se rapporte aux activités pertinentes qui doivent être menées au niveau national. Il nous reste moins de 100 semaines pour discuter de tous les aspects du programme de développement pour l'après-2015 et pour convenir d'un cadre de développement pour l'après-2015. En ôtant les week-ends et les jours fériés, cette période de temps sera réduite d'un tiers. Bien qu'il faudra s'atteler à cette tâche à plein temps, étant donné son caractère pertinent et urgent à long terme, ce ne sera qu'une responsabilité

parmi tant d'autres pour la plupart des personnes qui seront appelées à l'accomplir.

Le risque encouru est triple. Le processus peut ne pas tenir compte de toutes les voix; le programme peut ne pas englober ou éviter tout ce qu'il devrait englober ou éviter; et il se pourrait que les aspects spécifiques du résultat de l'ensemble du processus ne répondent pas aux besoins spécifiques exprimés sur le terrain. Qui plus est, il pourrait y avoir décalage entre les processus menés au niveau mondial et ceux menés au niveau national. Les exemples sont légion de situations où nous nous sommes mis d'accord sur des plans d'action assortis de délais – disons de cinq ou 10 ans – et où nous avons passé la première moitié de ce temps à nous demander comment intégrer le tout dans le système national pour application et suite à donner.

Il serait extrêmement malheureux que cela se répète dans le cas du programme de développement pour l'après-2015. Il importe de déployer des efforts en parallèle pour impliquer les mécanismes et toutes les parties prenantes au niveau national dès la phase de planification afin de faire naître le sentiment de participation, de partenariat, d'appropriation, d'attachement et d'engagement, ce qui est essentiel pour garantir que nous atteignons tous ensemble et pleinement les résultats escomptés.

Je demande humblement par conséquent à la présidence de l'Assemblée et au Secrétaire général de programmer soigneusement et judicieusement les réunions et les activités, de garantir la justice et d'établir un équilibre entre les questions et les pays, ainsi qu'entre les thèmes et les régions. Cela contribuera à ce que l'action menée au niveau national aille de pair avec celle menée au niveau international dès la phase de planification, de concert avec la mise au point de mécanismes de financement et autres, de sorte que nous puissions réaliser ce qui a été convenu et en évaluer les résultats par la suite.

Avec ce fervent appel, je réaffirme encore une fois que ma délégation admire le dévouement et le dynamisme leadership du Secrétaire général, et en particulier l'espoir emphatique qu'il nourrit personnellement d'améliorer les conditions de ceux qui vivent dans la pauvreté et qui sont dans le besoin, et nous lui exprimons notre pleine confiance dans le travail qu'il lui reste à accomplir. Le Népal attend avec intérêt de travailler avec tous les Membres pour que l'Organisation soit à la hauteur des défis que notre planète doit relever au XXI^e siècle.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de nous avoir présenté le rapport très détaillé et de fond sur l'activité de l'Organisation (A/68/1). Nous savons tous que le Secrétaire général s'est employé avec acharnement au cours de l'année écoulée à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde, à mettre en forme notre programme de développement pour l'après-2015, à se faire le champion de l'éducation pour tous, à mobiliser la communauté internationale face aux défis des changements climatiques et à rallier un appui en faveur de l'initiative Énergie durable pour tous.

Avec l'appui des États Membres, le Secrétaire général et l'Organisation, sous sa direction, ont fait des progrès remarquables. Qui plus est, grâce à notre sagesse collective, nous semblons tous avancer dans la bonne direction.

L'an dernier, nous avons également eu l'honneur d'accueillir le Secrétaire général au Pakistan. À cette occasion, il a eu des entretiens approfondis avec nos dirigeants sur les questions touchant à l'éducation, à l'énergie, à la préparation aux catastrophes et aux interventions en cas de catastrophe, à la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à la paix et à la sécurité dans la région. Sa visite au Pakistan a été mémorable car il a participé aux cérémonies de commémoration de l'indépendance du pays aux côtés du peuple pakistanais.

Quand on examine l'état du monde, on relève cinq grandes tendances. Premièrement, le monde ne s'est toujours pas complètement remis de la crise financière internationale, ce qui a une incidence directe sur le programme de développement des Nations Unies. Deuxièmement, les programmes de développement socioéconomique demeurent anémiques dans de nombreux pays en développement. Le pouvoir de mobilisation et l'appui des Nations Unies sont nécessaires pour remédier à cette situation. Troisièmement, les changements climatiques représentent désormais un grave problème pour les écosystèmes de plus en plus fragiles de notre planète. Quatrièmement, les conflits font rage partout dans le monde, et la plupart d'entre eux ne peuvent être réglés que grâce à la médiation et à l'intervention des Nations Unies. Dernier point mais non le moindre, le terrorisme et d'autres formes de menaces asymétriques déstabilisent les sociétés et dressent les religions, les nations et les civilisations les unes contre les autres.

Tout n'est pas aussi sombre et désespérant. Il y a de nombreuses tendances positives. Des progrès ont

été réalisés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, même s'il reste beaucoup à faire pour que nous puissions les atteindre à 100 %, et c'est à cela que nous devrions nous employer. Les Nations Unies préparent désormais le terrain pour le programme de développement pour l'après-2015, afin d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre de développement qui s'attaquera aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux d'une manière globale et cohérente.

Les objectifs de développement durable doivent viser l'élimination de la pauvreté d'ici à 2030. Dans le même temps, nous devons trouver un équilibre entre l'économie et l'écologie, et nous devons veiller à ce que les pays en développement puissent atteindre des niveaux de croissance économique et de développement plus élevés. Nos efforts n'aboutiront à rien en l'absence d'une stratégie de financement du développement. Nous devons utiliser à la fois les moyens traditionnels et des outils novateurs pour combler les déficits de ressources, si nous voulons réaliser nos objectifs ambitieux en matière de développement durable. Mettons tout en œuvre pour atteindre tous ces objectifs.

L'ordre du jour du Conseil de sécurité est dominé par les questions africaines. Tout récemment, le Conseil de sécurité, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines ont réussi à résoudre certains des problèmes les plus épineux qui se posaient en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.

Des défis de taille subsistent au Mali et en République démocratique du Congo. À cet égard, nous saluons le rôle de premier plan joué par le Secrétaire général dans l'élaboration, avec le concours des pays de la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région afin de rétablir la paix et la stabilité dans ce pays. Il s'agit d'un travail de longue haleine.

Nous appuyons également les efforts déployés par le Secrétaire général en vue d'appliquer une stratégie globale pour régler les problèmes liés à la criminalité transnationale, à la pénurie des ressources, au terrorisme et à l'instabilité politique qui se posent dans le Sahel.

Nous saluons l'adoption de la résolution 2118 (2013) par le Conseil de sécurité sur le contrôle et la destruction des armes chimiques syriennes. Nous espérons que grâce au consensus suscité par cette

résolution, des accords seront conclus pendant la conférence de Genève II, permettant ainsi à la Syrie d'avancer sur la voie de la réconciliation et vers un processus de transition acceptable pour le peuple syrien.

Nous espérons que le processus de paix au Moyen-Orient, qui a été relancé, passera à la vitesse supérieure et aboutira à l'instauration d'une paix durable dans la région et à la création d'un État palestinien viable.

Pour notre part, nous appuyons pleinement les efforts pour élaborer un programme de développement pour l'après-2015. Notre nouveau gouvernement a pris des mesures pour accélérer le développement socioéconomique, en mettant un accent particulier sur la relance de l'économie, l'investissement, la promotion du commerce, l'énergie, l'éducation, la santé et la prévention des catastrophes. Nous œuvrons activement pour la paix et la stabilité dans la région. Le Premier Ministre Nawaz Sharif a rencontré M. Manmohan Singh en marge du débat général de l'Assemblée générale le mois dernier et a fait des gestes d'ouverture sérieux en vue du règlement de toutes les questions en suspens, y compris la question du Jammu-et-Cachemire.

Le Pakistan appuie les efforts de l'Afghanistan pour lancer un processus de paix et avancer sur la voie de la réconciliation nationale et de la stabilité. La communauté internationale doit continuer d'apporter son aide à l'Afghanistan à l'heure où ce pays est engagé dans un processus de transition sur les plans politique, économique et de la sécurité. Dans l'intervalle, l'ONU devrait intensifier et renforcer sa stratégie en faveur du rapatriement des plus de 3 millions de réfugiés afghans qui vivent toujours au Pakistan.

Le Secrétaire général fait part de sa déception devant l'absence de progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Pour ma part, je dirais que quelques progrès ont été réalisés. Le Traité sur le commerce des armes a été adopté l'an dernier. Le processus du Sommet sur la sécurité nucléaire avance rapidement. Cette année, l'Agence internationale de l'énergie atomique a organisé une conférence sur la sécurité nucléaire, qui a été couronnée de succès. Enfin, le mois dernier, l'Assemblée générale a organisé une Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire.

À notre avis, l'impasse en matière de désarmement et de non-prolifération ne peut être brisée que si nous nous attaquons simultanément à quatre questions fondamentales : le désarmement, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, la

prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, et les assurances de sécurité négatives – sans établir de hiérarchie. De même, il convient de lever les obstacles à l'accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous devons respecter les principes cardinaux que sont la sécurité pour tous, la non-sélectivité et la non-discrimination.

Notre position sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est guidée par nos intérêts en matière de sécurité nationale et par l'objectif d'assurer la stabilité stratégique en Asie du Sud. Nous préconisons un régime de limitation stratégique fondé sur la limitation dans les domaines nucléaire et des missiles, l'équilibre dans le domaine des armes classiques et le règlement des conflits. Le Pakistan remplit toutes les conditions requises pour accéder à la technologie nucléaire à des fins pacifiques et devenir membre des régimes de contrôle des exportations, y compris le Groupe des fournisseurs nucléaires.

La réforme du Conseil de sécurité doit s'opérer avec prudence et tact. C'est un processus lourd de conséquences. Il ne sera pas mené à bien en empruntant des raccourcis ou en recourant à des manœuvres procédurières. Les décisions prises à cet égard doivent recevoir le plein appui de tous les Membres de l'Organisation. La réforme doit prendre en compte et refléter les aspirations et les intérêts de tous, et non les ambitions de quelques-uns. Par cette réforme, le Conseil doit devenir un organe plus représentatif, plus démocratique et plus équitable et ses travaux doivent être plus efficaces, plus transparents et plus responsables.

Comme l'a expliqué le Premier Ministre pakistanais à l'Assemblée le mois dernier (voir A/68/PV.15), nous devons ouvrir la voie à un avenir dynamique au lieu d'enraciner des schémas historiques anachroniques fondés sur des privilèges. Le Groupe du consensus préconise une solution intermédiaire viable à cet égard. N'oublions pas non plus que nous avons la responsabilité collective de revitaliser l'Assemblée afin qu'elle puisse jouer le rôle qui lui revient en faveur de la paix, de la stabilité et du développement durable ainsi que de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Nous sommes entrés dans une ère nouvelle. Ne revenons pas sur nos pas, allons plutôt de l'avant.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : Je félicite le Président de l'Assemblée générale de son élection et remercie le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/68/1).

L'aide publique au développement (APD) est une source importante de financement du développement, et pas uniquement d'appui, dans tous les pays en développement. Malgré toute l'importance que nous attachons aux autres sources de financement, celles-ci complètent l'APD et ne peuvent s'y substituer. Aussi sommes-nous préoccupés par ce que nous avons lu dans le rapport du Secrétaire général en ce qui concerne la baisse de l'APD pour la période 2011-2012. Nous espérons que les pays développés honoreront leurs engagements.

Le rapport du Secrétaire général ne tient pas compte des préoccupations des pays en développement, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des promesses et des engagements existants, notamment ceux pris par les pays développés de fournir des ressources financières, de contribuer au renforcement des capacités et de transférer des technologies vers les pays en développement dans le cadre d'un effort international en faveur du développement durable. En effet, les pays développés sont historiquement responsables des dégâts causés à l'environnement et des changements climatiques, conséquences de leurs processus de développement, et ils disposent de nombreuses techniques et d'importantes ressources financières. Ce processus est conforme au principe 7 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, selon lequel les États ont des responsabilités communes mais différenciées. Nous espérons que l'ONU va poursuivre ses efforts en vue d'aider les pays africains à réaliser leur développement, notamment en augmentant le financement des programmes de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix et en favorisant la coopération avec les institutions financières internationales et régionales.

Les problèmes politiques qui ont récemment touché la République centrafricaine et la Guinée-Bissau exigent que les initiatives de consolidation de la paix s'inscrivent dans une perspective d'ensemble qui tienne compte des spécificités de chaque État et n'impose pas un modèle unique, tout en s'inspirant des enseignements tirés de l'expérience dans les six pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix.

L'Égypte apprécie le rôle que joue l'ONU dans le domaine du maintien de la paix, conformément à la Charte, pour appuyer les transformations démocratiques dans divers pays, dont l'Égypte, conformément aux priorités nationales. Nous sommes toutefois préoccupés par la manière dont est traitée l'évolution de la situation

dans notre pays dans le chapitre du rapport qui porte sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, car cette question est une affaire intérieure qui ne menace pas la paix ni la sécurité internationales. Le Secrétaire général a pourtant déclaré que cette question était une affaire égyptienne et que le peuple égyptien avait le droit et la responsabilité de la régler pour bâtir un avenir meilleur.

Je réaffirme que le Gouvernement égyptien est attaché à mettre en œuvre la feuille de route, dans le respect des délais fixés, en vue d'organiser les élections présidentielles et parlementaires d'ici à la date butoir de mai 2014, sans exclure les parties qui renoncent au terrorisme et à la violence. L'Égypte appuie l'état de droit et ses principes, notamment le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la démocratie, l'égalité et la justice pour tous.

En ce qui concerne la justice et le droit international, l'Égypte se félicite des efforts de promotion de l'état de droit que déploie l'Organisation et souligne l'importance que revêt le respect du droit international. Nous appelons tous les États à régler leurs différends par des moyens pacifiques en utilisant les mécanismes prévus par le droit international, notamment la Cour internationale de Justice et le Tribunal international du droit de la mer, mais aussi l'arbitrage international.

Nous espérons que le Sommet mondial sur l'aide humanitaire sera organisé selon des modalités et un ordre du jour qui permettront de renforcer les capacités nationales des pays en développement afin qu'ils soient à même de lutter contre les crises et d'y remédier et de réaliser le développement durable en s'appuyant sur les institutions nationales.

Bien que le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) et les autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale promeuvent le principe de la responsabilité de protéger, la définition de ce principe est encore sujette à des divergences d'opinion entre les États Membres, certains craignant qu'il ne soit utilisé d'une manière qui porte atteinte à la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi nous demandons à ce que ce principe ne soit pas politisé et ne serve pas de prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures des États.

L'Égypte se félicite des progrès dont fait état le Secrétaire général dans le domaine social et des perspectives d'avenir qui semblent s'ouvrir aux jeunes et aux femmes, deux priorités absolues du Secrétaire

général durant son deuxième mandat. Nous aurions aimé que le rapport se penche également sur les progrès accomplis l'année dernière en ce qui concerne, entre autres, la traite des personnes et la violence à l'encontre des femmes, en particulier la violence sexuelle en période de conflit.

Nous remercions le Secrétaire général d'avoir mis sur pied le Groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire ainsi qu'un groupe d'experts gouvernementaux sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour venir renforcer les travaux de la Conférence du désarmement, et non s'y substituer. Nous nous félicitons que le Secrétaire général ait également mentionné l'aspect humanitaire du désarmement nucléaire. Il a regretté que la conférence de 2012 en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive n'ait pu se tenir, mais il n'a pas appelé à ce que la conférence soit organisée rapidement et il n'a pas nommé l'État responsable de ce retard.

Nous attirons l'attention sur le fait que nous sommes très attachés à la tenue de cette conférence, conformément aux conclusions de la dernière Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui avait confié un mandat clair au Secrétaire général et aux trois États dépositaires. Nous réaffirmons que l'universalisation du TNP est le fondement du système de désarmement nucléaire international.

On ne peut pas mettre sur le même plan cette priorité qu'est le désarmement nucléaire et la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

L'Égypte souscrit à ce qu'affirme le Secrétaire général dans son rapport au sujet de la nécessité de prévenir la prolifération illicite d'armes légères et de petit calibre, et insiste sur le fait que l'accumulation de stocks par les pays producteurs pour réaliser des profits et aux fins d'exportation représente le principal problème à l'origine de cette prolifération. Dans ce contexte, l'Égypte réaffirme qu'il faut appliquer le Traité sur le commerce des armes de manière équilibrée, en tenant compte des intérêts des États exportateurs et des États importateurs et en garantissant le droit des États de se défendre et de posséder, d'exporter et d'importer des armes dans le respect des règles juridiques.

Nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général pour améliorer la performance de

l'ONU et nous nous félicitons des progrès accomplis dans l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public ainsi que dans la mise en oeuvre du projet Umoja en vue de planifier les ressources financières et administratives de l'Organisation. Nous espérons en outre que le rapport du Secrétaire général sur l'adoption d'une politique de mobilité du personnel à l'Organisation sera examiné. Nous appuyons cette proposition sur le principe, à condition que les crédits qui devront être ouverts pour la mettre en oeuvre n'aient pas d'impact sur les ressources financières allouées aux différentes activités de l'Organisation, en particulier ses activités liées au développement.

Enfin, je réaffirme que l'Égypte est prête à travailler avec le Président de l'Assemblée générale et avec toutes les délégations en vue d'obtenir des résultats notables à la présente session en vue d'atteindre nos objectifs de paix, de justice et de développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Une délégation a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre de l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Kim In Kyong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer notre droit de réponse suite aux allégations avancées par la délégation japonaise au sujet de la question des enlèvements et de la question nucléaire coréenne.

Premièrement, au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, je rejette totalement l'affirmation grotesque de la délégation japonaise concernant la question des enlèvements. Comme nous l'avons clairement précisé à plusieurs occasions, la question de l'enlèvement de Japonais a été totalement et justement réglée, grâce aux efforts sincères et réels de mise en oeuvre de la Déclaration de Pyongyang, adoptée par la République populaire démocratique de Corée et le Japon.

Les tentatives répétées de la délégation japonaise d'aborder la question déjà réglée des enlèvements s'inscrivent dans le cadre d'une politique hostile à la République populaire démocratique de Corée menée depuis un demi-siècle et visent à dissimuler les crimes abominables commis par le passé contre les Coréens. Le Japon devrait sincèrement réparer les crimes contre l'humanité qu'il a commis dans le passé, comme le réclame l'ensemble de la communauté internationale, plutôt que d'user de subterfuges en abordant la question des enlèvements, qui a déjà été réglée.

Deuxièmement, s'agissant de la question nucléaire sur la péninsule coréenne, nous avons déjà indiqué à plusieurs reprises quelle était l'origine du problème. La question nucléaire est due aux États-Unis et à leur hostilité à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. Les États-Unis considèrent que la République populaire démocratique de Corée est un ennemi et cherchent à détruire son système politique.

Mon pays s'est doté de moyens de dissuasion nucléaire non pas pour nourrir une ambition mais pour contrer une menace. Nous avons déjà dit qu'en ce moment – même, un groupe aéronaval composé de navires appartenant aux États-Unis – y compris le porte-avion à propulsion nucléaire USS George Washington transportant au minimum 100 bombes nucléaires, de nombreux destroyers lance-missiles, des croiseurs, des sous-marins et des escorteurs – effectue un exercice militaire.

C'est pourquoi, au titre de l'exercice du droit de réponse suite aux allégations avancées par la délégation japonaise sur la question des enlèvements et la question nucléaire, je rejette une nouvelle fois toutes les accusations portées par le Japon.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/68/1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 111 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 45.